First Session
Thirty-seventh Parliament, 2001

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

Energy, the Environment and Natural Resources

Chair:
The Honourable NICHOLAS W. TAYLOR

Tuesday, May 15, 2001
Thursday, May 17, 2001

Issue No. 9

First meeting on:
Bill C-4, An Act to establish a foundation to fund sustainable development technology

Tenth meeting on:
Issues as may arise from time to time relating to energy, the environment and natural resources, including the continuation and completion of the study on Nuclear Reactor Safety

APPEARING:
The Honourable Ralph E. Goodale, P.C., M.P., Minister responsible for Canadian Wheat Board and Minister of Natural Resources

WITNESSES:
(*See back cover*)

Première session de la
trente-septième législature, 2001

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent de l'

Énergie, de l'environnement et des ressources naturelles

Président:
L'honorable NICHOLAS W. TAYLOR

Le mardi 15 mai 2001
Le jeudi 17 mai 2001

Fascicule nº 9

Première réunion concernant:
Le projet de loi C-4, Loi créant une fondation chargée de pourvoir au financement de l'appui technologique au développement durable

Dixième réunion concernant:
Les questions qui pourraient survenir occasionnellement se rapportant à l'énergie, à l'environnement et aux ressources naturelles en général, notamment l'étude sur la sécurité des réacteurs nucléaires

COMPARAÎT:
L'honorable Ralph E. Goodale, c.p., député, ministre responsible de la Commission canadienne du blé et ministre des Ressources naturelles

TÉMOINS:
(*Voir à l'endos*)

38187-38188

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON ENERGY, THE ENVIRONMENT AND NATURAL RESOURCES

The Honourable Nicholas W. Talyor, *Chair*

The Honourable Mira Spivak, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Adams	Cordy
Banks	Eyton
Buchanan, P.C.	Kelleher, P.C.
* Carstairs, P.C. (or Robichaud, P.C.)	Kenny
Christensen	* Lynch-Staunton (or Kinsella)
Cochrane	Sibbeston

* *Ex Officio Members*

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Sibbeston was substituted for that of the Honourable Senator Watt (*May 10, 2001*).

The name of the Honourable Senator Hervieux-Payette, P.C. was substituted for that of the Honourable Senator Christensen (*May 15, 2001*).

The name of the Honourable Senator Christensen was substituted for that of the Honourable Senator Hervieux-Payette, P.C. (*May 16, 2001*).

The name of the Honourable Senator Cordy was substituted for that of the Honourable Senator Finnerty (*May 17, 2001*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE L'ÉNERGIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES

Président: L'honorable Nicholas W. Talyor

Vice-présidente: L'honorable Mira Spivak

et

Les honorables sénateurs:

Adams	Cordy
Banks	Eyton
Buchanan, c.p.	Kelleher, c.p.
* Carstairs, c.p. (ou Robichaud, c.p.)	Kenny
Christensen	* Lynch-Staunton (ou Kinsella)
Cochrane	Sibbeston

* *Membres d'office*

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité:

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit:

Le nom de l'honorable sénateur Sibbeston est substitué à celui de l'honorable sénateur Watt (*le 10 mai 2001*).

Le nom de l'honorable sénateur Hervieux-Payette, c.p. est substitué à celui de l'honorable sénateur Christensen (*le 15 mai 2001*).

Le nom de l'honorable sénateur Christensen est substitué à celui de l'honorable sénateur Hervieux-Payette, c.p. (*le 16 mai 2001*).

Le nom de l'honorable sénateur Cordy est substitué à celui de l'honorable sénateur Finnerty *(le 17 mai 2001)*.

Published by the Senate of Canada

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

ORDER OF REFERENCE

Extract of the *Journals of the Senate*, on Wednesday, May 2, 2001:

The Honourable Senator Sibbeston moved, seconded by the Honourable Senator Christensen:

> That the Bill C-4, An Act to establish a foundation to fund sustainable development technology, be referred to the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 2 mai 2001:

L'honorable sénateur Sibbeston propose, appuyé par l'honorable sénateur Christensen:

> Que le projet de loi C-4, Loi créant une fondation chargée de pourvoir au financement de l'appui technologique au développement durable, soit renvoyé au Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, May 15, 2001

(18)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment, and Natural Resources met at 4:32 p.m. this day, in Room 505, Victoria Building, the Chair, the Honourable Nicholas W. Taylor, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Adams, Banks, Buchanan, P.C., Finnerty, Hervieux-Payette, P.C., Kelleher, P.C., Kenny, Spivak and Taylor (9).

Other senator present: The Honourable Senator Wilson (1).

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament, Lynne Myers, Research Officer.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on May 2, 2001, the committee proceeded to study Bill C-4. *(See Issue No. 9, Tuesday, May 15 and Thursday, May 17, 2001 for full text of the Order of Reference.)*

APPEARING:

The Honourable Ralph E. Goodale, P.C., M.P., Minister responsible for Canadian Wheat Board and Minister of Natural Resources.

WITNESSES:

Officials from Natural Resources of Canada:

Anne-Marie Fortin, Legal Counsel, Legal Services;

Graham Campbell, Director, Office of the Energy Research and Development.

The witnesses made a presentation and answered questions.

The witnesses from Natural Resources of Canada submitted a brief.

At 5:40 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the Chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 15 mai 2001

(18)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 16 h 32, dans la salle 505 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Nicholas W. Taylor (*président*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Adams, Banks, Buchanan, c.p., Finnerty, Hervieux-Payette, c.p., Kelleher, c.p., Kenny, Spivak et Taylor (9).

Autre sénateur présente: L'honorable sénateur Wilson (1).

Également présente: De la Direction de la recherche parlementaire de la Bibliothèque du Parlement, Lynne Myers, attachée de recherche.

Sont aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le 2 mai 2001, le comité entreprend l'étude du projet de loi C-4. (*Pour le texte intégral de l'ordre de renvoi, voir le fascicule nº 9 du mardi 15 mai et du jeudi 17 mai 2001*).

COMPARAÎT:

L'honorable Ralph E. Goodale, c.p., député, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et ministre des Ressources naturelles.

TÉMOINS:

Hauts fonctionnaires de Ressources naturelles:

Anne-Marie Fortin, conseillère juridique, Services juridiques

Graham Campbell, directeur, Bureau de recherche et développement énergétique

Les témoins font une présentation et répondent aux questions.

Les témoins de Ressources naturelles du Canada remettent un mémoire.

À 17 h 40, il est convenu que le comité suspende ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

OTTAWA, Thursday, May 17, 2001

(19)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment, and Natural Resources met at 9:31 a.m. this day, in Room 705, Victoria Building, the Deputy Chair, the Honourable Mira Spivak, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Adams, Banks, Christensen, Cordy, Kenny, Spivak and Taylor (7).

Other senator present: The Honourable Senator Wilson (1).

OTTAWA, le jeudi 17 mai 2001

(19)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 9 h 31, dans la salle 705 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Mira Spivak (*vice-présidente*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Adams, Banks, Christensen, Cordy, Kenny, Spivak et Taylor (7).

Autre sénateur présent: L'honorable sénateur Wilson (1).

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament, Lynne Myers, Research Officer.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on March 1, 2001, the Committee proceeded to examine issues as may arise from time to time relating to energy, the environment and natural resources, including the continuation and completion of the study on Nuclear Reactor Safety. (*See Issue No. 1, Thursday, February 22, Tuesday, February 27 and Thursday, March 22, 2001, for full text of the Order of Reference.*)

WITNESSES:

From the Office of the Auditor General of Canada:

Sheila Fraser, Interim Auditor General;

Richard Smith, Principal, Audit Operations Branch;

John Wiersema, Assistant Auditor General.

The witnesses made a presentation and answered questions.

At 10:25 a.m., the committee proceeded *in camera* to discuss its future agenda.

At 10:30 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the Chair.

ATTEST:

Également présente: De la Direction de la recherche parlementaire, Bibliothèque du Parlement: Lynne Myers, attachée de recherche.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le 1er mars 2001, le comité poursuit son examen des questions qui pourraient survenir occasionnellement se rapportant à l'énergie, à l'environnement et aux ressources naturelles en général, notamment l'étude sur la sécurité des réacteurs nucléaires. (*L'ordre de renvoi figure dans le fascicule nº 1 du jeudi 22 février, mardi 27 février et jeudi 22 mars 2001*).

TÉMOINS:

Du Bureau du vérificateur général:

Sheila Fraser, vérificatrice générale par intérim;

Richard Smith, directeur principal, Direction des opérations de vérification;

John Wiersema, vérificateur général adjoint.

Les témoins font une déclaration et répondent aux questions.

À 10 h 25, le comité se réunit à *huis clos* en vue de discuter de ses travaux futurs.

À 10 h 30, il est convenu que le comité suspende ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

Le greffier du comité,

Michel Patrice

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday May 15, 2001

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, to which was referred Bill C-4, to establish a foundation to fund sustainable development technology, met this day at 4:32 p. m. to give consideration to the bill.

Senator Nicholas W. Taylor (*Chairman*) in the Chair.

[*English*]

The Chairman: Honourable members, we have before us an old friend, Minister Ralph Goodale, to give a presentation on Bill C-4, to establish a foundation to fund sustainable development technology.

As you know, this committee is not only involved with energy. Environment is also within our mandate. We will be interested in seeing how this will improve our environment.

Hon. Ralph E. Goodale, Minister responsible for the Canadian Wheat Board and Minister of Natural Resources: Honourable senators, it is a pleasure to be here to talk about Bill C-4. I do appreciate the attention that the Senate is giving to what I consider to be an important topic and an important piece of proposed legislation. It is a bill to establish a foundation to fund sustainable development technology.

Bill C-4 would authourize the establishment of the Canada Foundation for Sustainable Development. The foundation would administer the Sustainable Development Technology Fund, which was established, as you know, in budget 2000 at $100 million.

The foundation will be at arm's-length from the government in order to provide a new vehicle for engaging Canadians and fostering the necessary long-term collaboration to tackle the enormous challenge of sustainable development. The foundation will be accountable to Parliament through its annual report, which will include an evaluation of the results achieved from the funded projects.

The focus of the foundation will be on two topics, that is, climate change and clean air. These are two of the major environmental challenges that we currently face. It is possible, of course, for the fund to grow in future years with additional budgetary allocation, should the Minister of Finance so decide. It is also possible that the mandate of the foundation could be broadened at a future date to include sustainable development topics beyond climate change and clean air. However, we are starting with $100 million and those two issues as a focus.

Under climate change, the foundation will concentrate on development of new technologies to slow down, arrest and eventually roll back the threats of so-called "global warming." The foundation will concentrate on technologies to reduce greenhouse gas emissions, to make carbon energy systems less carbon intensive, to increase energy efficiency and to capture, use and store carbon dioxide.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 15 mai 2001

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, auquel a été renvoyé le projet de loi C-4 créant une fondation chargée de pourvoir au financement de l'appui technologique au développement durable, se réunit aujourd'hui, à 16 h 32, pour en faire l'examen.

Le sénateur Nicholas W. Taylor (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président: Chers collègues, nous accueillons aujourd'hui un vieil ami, le ministre Ralph Goodale, qui vient nous parler du projet de loi C-4 créant une fondation chargée de pourvoir au financement de l'appui technologique au développement durable.

Comme vous le savez, le comité ne s'occupe pas que d'énergie. L'environnement relève également de son mandat. Nous serons curieux d'apprendre comment cette mesure va améliorer notre environnement.

L'hon. Ralph E. Goodale, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et ministre des Ressources naturelles: Honorables sénateurs, je me réjouis d'être parmi vous aujourd'hui pour discuter du projet de loi C-4. Je suis, croyez-moi, reconnaissant au Sénat de l'attention qu'il porte à ce que j'estime être une mesure législative importante, soit un projet de loi créant une fondation chargée de pourvoir au financement de l'appui technologique au développement durable.

Le projet de loi C-4 autoriserait la création de la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable. La fondation serait chargée d'administrer le Fonds d'appui technologique au développement durable, un fonds de 100 millions de dollars annoncé, comme vous le savez, dans le budget 2000.

Cet organisme sans lien de dépendance avec le gouvernement du Canada constituera un nouveau mécanisme pour mobiliser les Canadiens et susciter la collaboration à long terme nécessaire pour relever le défi du développement durable. Responsable devant le Parlement, la fondation soumettra annuellement un rapport faisant état des résultats obtenus dans le cadre des projets auxquels elle aura contribué financièrement.

La fondation mettra l'accent sur le changement climatique et la pollution atmosphérique, deux des grands problèmes environnementaux auxquels nous sommes maintenant confrontés. Il est possible, bien sûr, que le fonds reçoive plus tard d'autres crédits budgétaires, si le ministre des Finances le juge bon. Il est aussi possible que le mandat de la fondation soit élargi de manière à inclure d'autres thèmes ayant un rapport avec le développement durable. Toutefois, pour l'instant, nous nous limiterons à 100 millions de dollars et à ces deux thèmes.

Du côté du changement climatique, la fondation se concentrera sur le développement de nouvelles technologies nous permettant de ralentir, de freiner, voire de renverser la tendance au changement climatique qui nous menace. La fondation se concentrera sur des technologies grâce auxquelles nous pourrons réduire les émissions de gaz à effet de serre, diminuer l'intensité carbonique des systèmes de production d'énergie, augmenter

Bill C-4 builds on what was Bill C-46 in the last Parliament. That bill was tabled in the 36th Parliament in response to the specific commitment made by the Minister of Finance in his budget in February 2000. That commitment was to establish a foundation to stimulate the development and demonstration of new environmental technologies, and in particular, climate change and clean air technologies.

In developing this bill, the government has done extensive consultation over the last two years. The provinces, the municipalities, the private sector and academic and non-governmental organizations have been thoroughly involved. We have also discussed Bill C-4 in detail with directors who serve on various private sector foundations.

The government decided that a new fund and a new foundation to administer it are needed, given the importance of climate change and air quality issues to Canadians. There are other existing mechanisms, such as the Federal Business Development Bank, the program for energy research and development, the networks of centres of excellence and the Canada Foundation for Innovation. All of these programs and agencies are making important contributions in their respective niche areas. However, none of them orient their funding to private-sector-centred partnerships to tackle problems and issues of concern to a particular sector.

There is a real need to engage the private sector in working harder on climate change and air quality. An arm's-length organization is a good way to make that happen.

Bill C-4 ensures that the foundation will apply the principles of good governance. The foundation will operate with a 15-person board of directors, and another 15 people will form the members of the foundation. The members will represent all the various stakeholders. They will be analogous to the shareholders of a corporation, and as such, they will scrutinize the activities of the foundation. The board of directors, and the members of the foundation, will be drawn from all regions of Canada to ensure a fair and proper balance. A minority number of each body will be appointed by the Governor-in-Council. The individuals will have experience in developing and demonstrating sustainable development technologies. They will represent the business, academic and not-for-profit communities. They will all be from outside government.

I would like to provide you with some brief details on how Bill C-4 ensures the foundation's accountability. Directors will operate the foundation in an open, transparent manner as per the provisions of the bill. Public information will be available through the annual report that will be tabled in Parliament by the Minister of Natural Resources. The foundation will be subject to audits conducted by an independent, professional, private sector auditor and will operate in accordance with generally accepted accounting principles, all of which will be made available in the public

l'efficacité énergétique et capturer, utiliser et stocker le dioxyde de carbone.

Le projet de loi C-4 s'inscrit dans la continuité du projet de loi C-46 qui a été déposé durant la dernière législature. En effet, le ministre des Finances s'était engagé, dans le discours du Budget 2000, à créer une fondation pour stimuler le développement et la démonstration de nouvelles technologies environnementales axées plus particulièrement sur l'assainissement de l'air et la lutte contre le changement climatique.

Dans le cadre de l'élaboration du projet de loi, le gouvernement a procédé depuis deux ans à une vaste consultation à laquelle ont activement participé les provinces, les municipalités, le secteur privé, le secteur universitaire et les organisations non gouvernementales. Nous avons aussi discuté du projet de loi C-4 dans le détail avec les dirigeants des fondations du secteur privé.

Le gouvernement a jugé nécessaire de constituer un nouveau fonds et de créer une fondation pour l'administrer, en raison de l'importance que revêtent les questions du changement climatique et de la qualité de l'air pour les Canadiens et les Canadiennes. D'autres mécanismes existent déjà, comme les programmes de la Banque de développement du Canada, le Programme de recherche et de développement énergétiques, le Réseau des centres d'excellence et la Fondation canadienne pour l'innovation. Tous ces programmes et tous ces organismes apportent une contribution appréciable dans leur sphère de compétence respective. Aucun, cependant, n'emploie ses ressources à financer des partenariats centrés sur le secteur privé pour résoudre des problèmes et des questions qui préoccupent un secteur donné.

Il existe pourtant un réel besoin d'amener le secteur privé à s'attaquer plus hardiment au problème du changement climatique et de la pollution atmosphérique, et il ne fait pas de doute que la création d'une organisation sans lien de dépendance est un bon moyen d'y parvenir.

Le projet de loi C-4 fait en sorte que la fondation appliquera les principes d'une saine gestion publique. Elle sera dirigée par un conseil d'administration composé de 15 administrateurs, et elle comptera 15 membres. Les membres de la fondation représenteront les parties intéressées. À l'instar des actionnaires d'une entreprise, ils exerceront une surveillance étroite sur les activités de la fondation. Les administrateurs et les membres de la fondation proviendront de toutes les régions du Canada pour assurer un juste équilibre, et une minorité sera nommée par le gouverneur en conseil. Ils auront de l'expérience dans le domaine de la mise au point et de la démonstration des technologies de développement durable. Ils représenteront le milieu des affaires, le monde de l'enseignement et les organisations sans but lucratif. Ils seront tous recrutés à l'extérieur de la fonction publique.

Permettez-moi maintenant de vous expliquer comment la reddition des comptes sera assurée en vertu du projet de loi C-4. D'abord, les administrateurs de la fondation pratiqueront une gestion ouverte et transparente, conformément aux dispositions de la loi. Ils rendront l'information publique grâce au rapport annuel que le ministre des Ressources naturelles déposera au Parlement. Ensuite, les administrateurs nommeront un vérificateur indépendant qui procédera à la vérification des documents comptables de la fondation, et ils appliqueront les principes

domain. The annual public meeting of the foundation will provide a venue for the evaluation of the results achieved and the disclosure of information on specific funded proposals.

Taken together, these various requirements will ensure prudent operation of the foundation. The foundation will give funding support for the development and demonstration of new and promising sustainable development technologies. It will also support measures to get these new tools into use quickly and as widely as possible.

A brilliant new innovation is only a matter of academic interest as long as it remains on the laboratory shelf. It is important to get those technologies deployed effectively across the economy.

As I mentioned earlier, the foundation will focus in particular on the funding of new and emerging climate change and clean air technology, including some in which Canada has established an early international lead, and in which further investment is likely to produce new breakthroughs and new benefits.

Some committee members may be familiar with projects of this kind in their own respective regions and the environmental and economic benefits that they have brought Canadians. For example, this foundation could support technologies that reduce greenhouse gas emissions at source. I think of innovations like fuel cells or new clean coal systems. The foundation could support technology such as carbon sequestration, which allows us to capture and imprison carbon dioxide and other greenhouse gases underground. I think of work that is underway with respect to the storage of carbon dioxide in deep coal seams in Alberta. That activity was undertaken by the Alberta Research Council with financial support from the Government of Canada.

I think also of the potential to develop carbon dioxide collection systems from high-emitting sources, where the CO_2 would be gathered as soon as it is emitted, captured and stored in a safe and benign way. One can speculate about the impact that might have on the oil sands in Northern Alberta. The oil sands are a tremendously valuable resource. There is more oil there than in all of Saudi Arabia, but it does release greenhouse gases when it is developed. Can technology give us the answer on how to capture that CO_2 at source, store it and take it out of the atmosphere?

The foundation could support the development of new and alternative fuels, including ethanol, solar energy and wind power. As part of our climate change action plan for the next four to five years, it is our objective to triple ethanol production in this country.

comptables généralement reconnus. Toute cette information sera versée dans le domaine public. À l'occasion de l'assemblée annuelle de la fondation, on pourra évaluer les résultats obtenus et rendre publique l'information sur les projets financés.

Toutes ces exigences concourront à assurer une gestion placée sous le signe de la prudence. La fondation apportera une aide financière à la mise au point et à la démonstration de nouvelles technologies prometteuses dans le domaine du développement durable. Mais elle financera également des mesures propres à assurer rapidement l'application la plus large possible de ces nouveaux outils.

Une nouvelle idée brillante n'intéresse que les chercheurs si elle ne rayonne pas au-delà des murs du laboratoire. Il importe de faire déployer efficacement cette technologie partout dans l'économie.

Comme je l'ai déjà mentionné, la fondation se concentrera plus particulièrement sur les technologies nouvelles et émergentes dans les domaines du changement climatique et de l'assainissement de l'air. Elle appuiera même les technologies dans lesquelles le Canada a déjà une longueur d'avance, lorsqu'elle estimera que l'investissement supplémentaire permettrait de faire de nouvelles percées et apporterait d'autres avantages.

Certains membres du comité sont peut-être au courant des projets de cette nature qui ont été réalisés dans leur propre région; peut-être ont-ils été à même de constater les avantages que ces projets peuvent apporter aux Canadiens sur le plan de l'environnement et sur le plan économique. Par exemple, la fondation pourrait appuyer des technologies qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre à la source. Je pense notamment aux innovations comme les piles à combustible ou les nouveaux systèmes utilisant du charbon propre. La fondation pourrait appuyer des technologies, comme celle de la séquestration du carbone, qui nous permet de capturer et d'emprisonner ces gaz dans le sous-sol, par exemple les travaux en cours visant à stocker le dioxyde de carbone dans les gisements de charbon profonds de l'Alberta. Ces travaux ont été entrepris par l'Alberta Research Council avec l'appui financier du gouvernement du Canada.

Je songe également au potentiel de développement de systèmes de collecte du dioxyde de carbone dégagé par des sources très polluantes. Le dioxyde serait capté dès son émission et stocké de manière sécuritaire. On peut spéculer quant à l'impact que cela pourrait avoir sur les sables bitumineux du nord de l'Alberta. Les sables bitumineux sont une ressource extrêmement précieuse. Il y a plus de pétrole dans ces sables que dans toute l'Arabie saoudite, mais leur exploitation dégage des gaz à effet de serre. La technologie peut-elle nous fournir la réponse quant à la manière de capter le CO_2 à la source, de le stocker et de le retirer de l'atmosphère?

La fondation pourrait appuyer la mise au point d'un nouveau carburant et la mise en valeur de nouvelles sources d'énergie, comme l'éthanol, l'énergie solaire et l'énergie éolienne. Dans le cadre de notre plan d'action concernant le changement climatique pour les quatre ou cinq prochaines années, nous visons à tripler la production d'éthanol au Canada.

With respect to solar energy, we will have an interesting announcement to make next week about advancing that technology. There will be an important announcement on wind power in Atlantic Canada the week after next.

En ce qui concerne l'énergie solaire, nous aurons une annonce intéressante à faire la semaine prochaine au sujet du perfectionnement de cette technologie. Enfin, dans deux semaines, il y aura une annonce importante au sujet de l'énergie éolienne dans la région atlantique du Canada.

The foundation could support energy efficiency technologies. Here again, I think of some precise examples — new-generation vehicles that will utilize new, lightweight metals and alloys that would allow them to operate in a much more energy-efficient fashion. I think of a range of new innovations with respect to energy efficiency in appliances, and new building systems for both residences and commercial buildings.

La fondation pourrait appuyer des technologies qui augmentent l'efficacité énergétique. Là encore, je pense à des exemples précis, comme les véhicules de la nouvelle génération qui utiliseront des nouveaux métaux et alliages légers qui pourraient leur permettre de fonctionner de façon beaucoup plus efficiente sur le plan de l'énergie. Je pense à une gamme d'innovations qui se rapportent à l'efficacité énergétique des appareils électroménagers, et aux nouvelles installations techniques dans les immeubles résidentiels et commerciaux.

The foundation could also support technologies in the field of enhanced oil recovery that reinforce our energy independence by squeezing new oil from old wells. I would refer to a project that is underway in south-eastern Saskatchewan called the Weyburn Enhanced Oil Recovery Project, undertaken by PanCanadian Petroleum.

La fondation pourrait aussi appuyer les technologies dans le domaine de la récupération assistée du pétrole qui renforcent notre autonomie énergétique en nous permettant d'extraire une plus grande quantité de pétrole des puits exploités de longue date. Je pense à un projet qu'a entrepris PanCanadian Petroleum dans le sud-est de la Saskatchewan, appelé Weyburn Enhanced Oil Recovery Project.

You will know that the Weyburn oil patch is a very old field. It is probably, in conventional terms, within the last year or two of its productive existence. PanCanadian is using new technology in that oil patch to enhance recovery by injecting a new recovery agent underground that drives more oil to the surface. They expect to extend the life of that oil patch by 20 to 25 years. Obviously, in terms of jobs and economic activity in Weyburn, that is very good news. The recovery agent is carbon dioxide. They will be sequestering underground, through this new technology, the equivalent of the emissions from 100,000 automobiles per year.

Vous savez certainement que la nappe pétrolière de Weyburn est très vieille. Elle en était probablement, selon les conditions habituelles, à sa dernière ou ses deux dernières années d'existence productive. PanCanadien applique une nouvelle technologie à cette nappe pétrolière pour accroître son rendement en injectant sous terre un agent qui fait monter plus de pétrole à la surface. Ils s'attendent à prolonger la vie de cette nappe pétrolière de 20 à 25 ans. Évidemment, ce sont d'excellentes nouvelles pour l'emploi et l'activité économique de Weyburn. Cet agent de recouvrement qui est injecté, c'est du dioxyde de carbone. Avec cette technologie, ils séquestreront sous terre l'équivalent des émissions de 100 000 automobiles par année.

The foundation could also support a variety of other technologies that reduce particulate matter in the air and improve air quality.

La fondation pourrait aussi appuyer les technologies qui réduisent les concentrations de particules dans l'atmosphère et, ainsi, améliorer la qualité de l'air.

Within all these areas, the foundation will concentrate support, mobilizing collaboration by partners in industry, government, the universities and not-for-profit organizations. Let me dwell on that point for a moment.

Dans le cadre de ces activités, la fondation s'emploiera à susciter la collaboration et le partenariat dans l'industrie, le secteur public, les universités et les organisations sans but lucratif. Permettez-moi de préciser ma pensée.

When we analyze strategies for spurring new technology innovation throughout the world, we find that a common element of those strategies that work is support for a collaborative effort. The sum of these combined efforts is more than any one component part. Synergy works.

Quand on analyse les diverses stratégies adoptées partout dans le monde pour stimuler l'innovation technologique, on constate que celles qui fonctionnent bien ont toutes ceci en commun qu'elles favorisent le travail en collaboration. Dans une collaboration efficace, le tout est plus grand que la somme des parties. C'est ce qu'on appelle la synergie.

In effect, Bill C-4 is about supporting synergy. It is about putting money into the pooling of skills and expertise. It will help to finance projects that bring together Canadian experts from industry, universities, various associations and other not-for-profit institutions. It will pull together team members from the whole spectrum of technology innovation, each bringing a specific competence to the table.

Voilà précisément le but du projet de loi C-4: stimuler la synergie en investissant dans la mise en commun de compétences, de ressources financières et d'expertise. La fondation financera des projets qui rassembleront des experts canadiens de l'industrie, des universités, des associations et d'autres organisations sans but lucratif. La fondation rassemblera une équipe représentative de tout le spectre de l'innovation technologique, une équipe dont chacun des membres fera profiter les autres de ses compétences particulières.

In doing those things, the foundation will fulfil another vital need. It will use the leverage of the foundation's funds to bring new money, private sector money, into the development and demonstration of this technology. None of these objectives, Mr. Chairman, are unique, and nor are the strategies for achieving them. They are similar to those of other federal programs that occupy a specific niche in support of technology development.

This foundation will complement and reinforce these efforts through its emphasis on collaboration in climate exchange and clean air technologies. It will also complement and reinforce them by bringing new money into the system and putting it to work.

Innovation is paying off for Canada, but we must meet the challenges of climate change and clean air. We must maintain our momentum.

We must continue to move forward in knowledge and technology. We must develop a new mix of energy forms. We must transform every part of the energy chain, from production to end-use.

This bill, Mr. Chairman, will help us to reach those goals in, what I believe, is a very constructive way. Thank you.

The Chairman: Mr. Minister, as you know, we love to ask questions. Are you prepared to answer them?

Mr. Goodale: Yes, I am. I could remain until about 5: 30 p. m.

Senator Spivak: Mr. Minister, research and development money is wonderful, and $100 million is not to be sneezed at. I know that the federal government has advanced much money for things like fuel cells.

However, I am wondering why you have chosen this initiative rather than some wonderful things that have been asked of you. The Clean Air Coalition, which is made up of oil companies and environmentalists, has requested tax credit initiatives. Also, the council of ministers has received numerous proposals on energy efficiency and so forth. The Institute for Appropriate Development has a whole range of things it would like done.

We must do research and I have no quarrel with the money. However, there is some urgency. Under the voluntary program, Canada is falling further and further behind in emissions control.

The latest international panel is suggesting that temperatures may rise by about 10 degrees. They have revised their estimate. Our friends in the north, certainly the senators from the north, are becoming anxious.

Why is the government not acting in the face of this urgency? While the foundation proposal is wonderful, why is there not more action, because every year we fall further behind in the battle against climate change?

Parallèlement, la loi comblera un autre besoin essentiel. Le fonds d'appui technologique servira de levier pour amener le secteur privé à injecter lui aussi de l'argent neuf dans la mise au point et la démonstration des technologies. Aucun de ces objectifs, monsieur le président, n'est unique, pas plus d'ailleurs que les stratégies pour les atteindre. Ils sont semblables à ceux de plusieurs autres programmes de financement fédéraux qui occupent des créneaux particuliers dans le marché du développement technologique.

La fondation complétera et renforcera ces programmes en misant sur la collaboration, en favorisant le développement de technologies axées sur la lutte contre le changement climatique et sur l'assainissement de l'air, et en injectant de l'argent neuf dans le système d'innovation.

L'innovation est rentable pour le Canada. Mais pour relever le double défi de la lutte contre le changement climatique et de l'assainissement de l'air, nous devons continuer sur notre lancée.

Nous devons poursuivre le développement des connaissances et des technologies. Nous devons recomposer le panier énergétique du Canada, transformer chaque maillon de la chaîne énergétique, depuis la production jusqu'à la consommation finale.

Ce projet de loi, monsieur le président, nous aidera à atteindre ces objectifs de manière, à mon avis, très constructive. Je vous remercie.

Le président: Monsieur le ministre, comme vous le savez, nous adorons poser des questions. Êtes-vous prêt à y répondre?

M. Goodale: Oui, absolument. Je peux rester jusqu'à 17 h 30 environ.

Le sénateur Spivak: Monsieur le ministre, c'est merveilleux d'avoir de l'argent pour la R-D, et 100 millions de dollars, ce n'est pas à négliger. Je sais que le gouvernement fédéral a beaucoup investi dans des choses comme la pile à combustible.

Cependant, je me demande pourquoi vous avez choisi cette initiative plutôt que d'autres initiatives très intéressantes qui vous ont été proposées. La Clean Air Coalition, qui est composée de compagnies pétrolières et d'environnementalistes, a demandé des incitatifs sous forme de dégrèvement d'impôt. De plus, le conseil des ministres a reçu de nombreuses propositions visant l'efficience énergétique et tout cela. L'Institute for Appropriate Development a tout un éventail d'initiatives à proposer.

Nous devons faire de la recherche, et je n'ai rien contre l'investissement. Cependant, il y a une certaine urgence à agir. D'après le programme de participation facultative, le Canada prend de plus en plus de retard sur le plan du contrôle des émissions.

La dernière étude internationale donne à penser que les températures pourraient augmenter d'environ 10 degrés. Ils ont révisé leurs estimations. Nos amis du Nord, certainement les sénateurs du Nord, commencent à s'inquiéter.

Pourquoi le gouvernement ne fait-il rien pour réagir à cette urgence? Bien que la proposition de fondation soit une idée merveilleuse, pourquoi ne fait-on pas plus, parce que chaque année, nous prenons un peu plus de retard dans la lutte contre le changement climatique?

Mr. Goodale: Senator Spivak, I would make two general observations in response to your point.

The first one is an offer. I would be more than happy, when an appropriate time can be arranged, to make a presentation before this committee on the government's entire plan with respect to climate change.

The Sustainable Development Technology Fund is one small component of that plan, but it is a multifaceted plan, developed in consultation with over 450 Canadian experts who participated in 16 issue tables over a period of two years, to develop for federal, provincial and territorial ministers a menu of options that we might choose from in order the meet our climate change objectives. That effort is the most open, transparent, collaborative effort that any country has undertaken with respect to climate change. Many people, in both the private and public sectors at all levels, contributed a tremendous amount of intellectual capital to this exercise. We do have a wealth of options from which to choose.

We were moving on a variety of initiatives even before receiving these options, and I will not go into all of that past history. However, once we received the options from the consultative process, from the issue tables process, we took two steps last year to put those into action. One was the collection of measures that were included in budget 2000. The Sustainable Development Technology Fund was one, but there were seven or eight others that totalled an investment by the Government of Canada of $625 million.

The next phase of our package came last fall when, in concert with provincial counterparts, we announced the National Implementation Strategy on Climate Change and our first business plan. The Government of Canada's contribution to that business plan was a further $500 million that would allow us to move forward with another range of progressive measures.

You are right to say that technology is critical. You are right to say that this bill will make a useful contribution to sustainable development technology. You are right to say that it is a modest beginning. However, there is much more to the package, specifically from budget 2000 and from the climate change action plan announced in the fall of 2000.

If the honourable senators would be interested in a full, comprehensive presentation, I would be more than happy, perhaps in cooperation with my colleague, David Anderson, — because we jointly manage this set of issues — to give you the full story.

The Chairman: Thank you very much. We will certainly take advantage of that. Trying to bring the three packages together will be the biggest problem.

M. Goodale: Sénateur, j'aimerais faire deux observations d'ordre général en réponse à votre intervention.

La première est une offre. Je serais très heureux, quand cela conviendra au comité, de lui faire un exposé sur le plan global du gouvernement relativement au changement climatique.

La Fondation pour l'appui technologique au développement durable n'est qu'une petite composante de ce plan, mais c'est un plan polyvalent conçu en consultation avec plus de 450 experts canadiens qui ont participé à 16 tables de concertations sur deux ans, en vue de dresser pour les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux une liste d'options d'où faire des choix pour atteindre nos objectifs en matière de changement climatique. Cette initiative a été la plus ouverte, la plus transparente et coopérative qu'aucun pays ait entrepris au sujet du changement climatique. De nombreuses personnes, tant dans le secteur privé que dans le secteur public et à tous les niveaux, ont investi une somme phénoménale de capital intellectuel dans cet exercice. Nous avons certainement toute une gamme d'options parmi lesquelles faire nos choix.

Plusieurs de ces initiatives étaient déjà mises en oeuvre avant même que nous ayons reçu cette liste d'options, mais je n'expliquerai pas tout cela, c'est du passé. Cependant, une fois que nous avons reçu cette liste issue du processus de consultation, des tables de concertation, nous avons fait deux choses l'année dernière pour les mettre en oeuvre. La première a été une série de mesures qui ont été intégrées au budget de 2000. Il y a eu le Fonds pour l'appui technologique du développement durable, mais il y a eu aussi sept ou huit autres mesures qui ont porté le total de l'investissement du gouvernement du Canada à 625 millions de dollars.

La phase suivante de notre démarche a eu lieu l'automne dernier lorsque, de concert avec nos homologues des provinces, nous avons annoncé la Stratégie nationale de mise en oeuvre sur le changement climatique et notre premier plan d'activité. La contribution du gouvernement du Canada à ce plan d'activité a été de 500 millions de dollars de plus, pour nous permettre d'aller de l'avant avec une autre série de mesures progressives.

Vous avez raison, la technologie est essentielle. Vous avez raison, ce projet de loi sera une contribution utile à la technologie du développement durable. Vous avez raison de dire que ce n'est qu'un début modeste. Cependant, cette série de mesures, c'est beaucoup plus, particulièrement avec le budget de 2000 et le plan d'action sur le changement climatique qui a été annoncé à l'automne 2000.

Si les honorables sénateurs sont intéressés à entendre un exposé complet et exhaustif, je serai très heureux, peut-être en collaboration avec mon collègue, David Anderson — puisque nous veillons conjointement sur ces questions — de vous dresser un tableau plus global de cette question.

Le président: Je vous remercie beaucoup. Nous profiterons certainement de votre proposition. Le plus difficile sera de conjuguer ces trois séries de mesures.

Senator Spivak: In other words, Mr. Minister, if I read you correctly, in spite of the continental energy policy, and in spite of Canada's negotiations on the Kyoto issue — which have not been the most encouraging — you are suggesting that Canada will meet its objective, and is beginning to meet its objective, despite figures to the contrary. If we wait, it will be 25 per cent, 26 per cent, or 70 per cent.

Mr. Goodale: First, I appreciate your sense of urgency. Second, yes, Canada has made progress during the 1990s. I can go into the details when we have that broader presentation, but let me give you a rule-of-thumb example.

Our economy grew by 30 per cent during the 1990s. Emissions grew by only 13 per cent. That is still too much, but we have begun to break the lockstep relationship between economic growth on the one hand and emissions growth on the other. The rate of growth in emissions is substantially slower now than the overall rate of growth in the economy. We believe that the measures we have put on the table will get us one-third of the way toward the achievement of our Kyoto objectives. Obviously there is more to do yet. We remain committed to those Kyoto targets, and we believe that what we have started with here, and what we will build upon in subsequent budgets and subsequent action plans, will in fact permit Canada to meet the goal that we established in Kyoto in 1997.

Senator Banks: Minister, thank you for being here and for being so generous with your time.

Does the government believe that there are circumstances — I presume it does — whereby certain things can best be achieved through the establishment of an arm's-length foundation?

Mr. Goodale: Yes. There is no single innovation vehicle that will address all issues and all problems. We need a range of tools and vehicles. Some of them will be entirely in-house, within the government. Some of them will be entirely external, outside the government. Some will be hybrids of the two. However, I think it is important for us to have a range of tools to try to stimulate the type of action that is necessary.

Senator Banks: I have a great deal of time for independent and arm's-length foundations. I am largely in favour of them, as I am with the thrust of this bill, minister. I do not think you will find anyone here quarrelling with it.

I have a procedural question. Do I understand correctly that this foundation in effect already exists?

Mr. Goodale: No, Senator Banks, but we have taken one interim step. Let me explain. I mentioned that the predecessor bill in the old Parliament was Bill C-46. It was introduced after the budget of February 2000. At that time, one could expect that a bill introduced reasonably early in the year would find its way through the parliamentary process and into law before the end of the next fiscal year, which would be April, 2001. The process was

Le sénateur Spivak: Autrement dit, monsieur le ministre, si je vous comprends bien, en dépit de la politique sur l'énergie continentale, et en dépit des négociations du Canada sur la convention de Kyoto — qui n'ont pas été des plus encourageantes — vous laissez entendre que le Canada atteindra son objectif et qu'il est en voie de le faire, même si les chiffres disent le contraire. Si nous attendons, ce sera 25 p. 100, 26 p. 100 ou 70 p. 100.

M. Goodale: Tout d'abord, je comprends votre sentiment d'urgence. Ensuite, oui, le Canada a fait des progrès depuis les années 90. Je pourrai vous donner des détails lorsque nous présenterons cet exposé plus général, mais permettez-moi de vous donner un exemple simple.

Notre économie a affiché une croissance de 30 p. 100 depuis les années 90. Les émissions n'ont augmenté que de 13 p. 100. C'est encore trop, mais nous avons commencé à rompre cette relation directe entre la croissance économique d'un côté et la croissance des émissions de l'autre. Le rythme de croissance des émissions est nettement inférieur maintenant au rythme global de croissance de l'économie. Nous pensons que les mesures que nous avons mises en oeuvre nous permettront de réaliser le tiers de nos objectifs selon la convention de Kyoto. C'est sûr qu'il faut en faire plus. Nous sommes toujours déterminés à atteindre les cibles fixées dans la convention, et nous pensons que ce que nous avons commencé, ici, et ce que nous poursuivrons dans les budgets et plans d'action subséquents permettra au Canada, en fait, de réaliser l'objectif fixé dans la convention de Kyoto en 1997.

Le sénateur Banks: Monsieur le ministre, merci d'être venu nous rencontrer, et d'être si généreux de votre temps.

Est-ce que le gouvernement pense qu'il y ait des circonstances — je suppose qu'il le croit effectivement — où certaines choses ont de meilleures chances de se réaliser par la création d'une fondation indépendante?

M. Goodale: Oui. Il ne peut y avoir un seul véhicule d'innovation qui règle tous les enjeux et tous les problèmes. Il nous faut un éventail d'outils et de véhicules. Certains d'entre eux seront tout à fait à l'interne, au sein du gouvernement. Certains seront tout à fait à l'externe, hors du gouvernement. Et il y aura aussi des hybrides. Cependant, je pense qu'il est important que nous ayons un éventail d'outils pour essayer de stimuler le genre d'action nécessaire.

Le sénateur Banks: J'ai beaucoup d'estime pour les fondations indépendantes et autonomes. Je suis très favorable à ce concept, tout comme avec l'objet de ce projet de loi, monsieur le ministre. Je ne pense pas que vous trouverez ici quiconque pour s'y opposer.

J'ai une question à poser sur la procédure. Est-ce que j'ai bien compris que cette fondation existe déjà de fait?

M. Goodale: Non, monsieur le sénateur, mais nous avons pris une mesure provisoire. Permettez-moi de m'expliquer. J'ai dit que le projet de loi qui a précédé celui-ci, à la législature précédente, portait le numéro C-46. Il a été déposé après le budget de février 2000. À l'époque, on pouvait s'attendre à ce qu'un projet de loi présenté assez tôt dans l'année puisse passer par tout le processus parlementaire et devenir loi avant la fin de l'exercice financier

unfolding in that direction until we were interrupted last fall by an electoral event.

You will notice that this successor bill bears a very low number, C-4. It was introduced on the very first day that Parliament was back in action after the election. However, we had effectively lost four or five months of time.

The money that was set aside in budget 2000 needed to be put to work before the end of the fiscal year. Otherwise, it would lapse and then we would have to start again. In order to safeguard against that possibility, we introduced the bill as rapidly as we could to give it an early start in the new Parliament, and we wrote in transitional arrangements that would allow for the creation, if you will — I am using a term here that I do not mean as a legal term — of an interim holding company that could get into action before the end of the fiscal year, under certain limits. It could not, for example, actually adjudicate on projects, but it could get up and running.

According to our legal advisers, it is possible, under the Canada Corporations Act, Part II, to actually function in that manner for the long term, and even to establish a not-for-profit corporation and go for it. We would prefer to have legislation that is specific to this purpose, rather than simply operating by budgetary pronouncements and shifting money to a not-for-profit corporation under the CCA.

In our view, it would be better to have a specific foundation created by a specific piece of legislation in which you can write in all the subtleties that pertain to sustainable development.

This holding company, as I will call it for want of a better expression, is up and running and holding a space. When parliamentary approval is forthcoming in the normal course, that holding company will be rolled into the creature created by Parliament.

Senator Banks: I am worried about the order of that. It seems an affront — if that is not too strong a word — to Parliament that this has been done and money has been moved before parliamentary approval has been given. I am wondering if the order is appropriate. For example, who are the principals of that foundation? Are they employees of the federal government? If not, who are they? Do you think that the moving of $100 million, though it might be legal, is appropriate before Parliament has approved the bill under which the foundation will operate?

Mr. Goodale: That certainly was not my preferred ordering of events. As I said, we were interrupted last year in what would have been the normal flow of events. It was important, from the point of view of the fiscal framework, to deal with this $100 million before the fiscal year ended. Otherwise, the money would no longer be available for this purpose. In order to keep the money for sustainable development purposes, we had to act

suivant, soit avril 2001. Le processus allait bon train jusqu'à ce que nous soyons interrompus à l'automne dernier par le déclenchement des élections.

Vous remarquerez que le successeur de ce projet de loi porte un numéro très bas. Il a été présenté le tout premier jour de la reprise des activités du Parlement après les élections. Cependant, nous avions, en fait, perdu quatre ou cinq mois.

L'argent qui avait été réservé dans le budget 2000 devait être utilisé avant la fin de l'exercice financier. Autrement, il ne pourrait être reporté et il faudrait recommencer. Pour nous protéger contre cette éventualité, nous avons présenté le projet de loi aussitôt que possible pour lui assurer des débuts précoces au nouveau Parlement, et nous avons rédigé des dispositions de transition pour permettre la création, si on veut — j'utilise une expression à laquelle je ne veux pas donner un sens légal — d'une société de portefeuille provisoire qui pourrait entrer en activité avant la fin de l'exercice financier, sous certaines conditions. Elle ne pourrait pas, par exemple, statuer sur des projets mais elle pourrait se mettre à l'oeuvre.

D'après nos conseillers juridiques il est possible, en vertu de la Loi sur les corporations commerciales canadiennes, de fonctionner ainsi et à long terme, et même d'établir une société sans but lucratif et d'aller de l'avant. Nous préférerions avoir une loi spécifiquement à cette fin, plutôt que de seulement fonctionner par affectations budgétaires et de transférer l'argent à une société sans but lucratif conformément à la Loi sur les corporations commerciales canadiennes.

Selon nous, il serait mieux d'avoir une fondation spécifique créée en vertu d'un texte législatif spécifique dans lequel vous pouvez intégrer toutes les subtilités qui se rapportent au développement durable.

Cette société de portefeuille, comme je l'appellerai à défaut de mieux, existe, fonctionne et occupe des bureaux. Lorsqu'elle aura reçu l'aval du Parlement, en temps et lieu, cette société se transformera pour prendre la forme que lui aura donnée le Parlement.

Le sénateur Banks: Je m'inquiète de l'ordre des événements. Il semble que ce soit un affront — si ce n'est pas un terme trop fort — au Parlement que cette société ait été réalisée et que de l'argent ait été investi avant l'obtention de l'aval parlementaire. Je me demande si c'est ainsi que cela aurait dû se faire. Par exemple, qui est directeur de cette fondation? Est-ce que ce sont des employés du gouvernement fédéral? Dans la négative, qui sont-ils? Pensez-vous que le déplacement de 100 millions de dollars, bien qu'il puisse être légal, soit approprié avant que le Parlement ait approuvé le projet de loi qui régira le fonctionnement de cette fondation?

M. Goodale: Ce n'est certainement pas ainsi que j'aurais souhaité que cela se passe. Comme je l'ai dit, nous avons été interrompus l'année dernière dans ce qui aurait été le déroulement normal des événements. C'était important, du point de vue du cadre fiscal, de régler le sort de ces 100 millions de dollars avant la fin de l'exercice financier. Autrement, l'argent n'aurait plus été disponible à cette fin. Pour garder l'argent à des fins de

during the course of the last fiscal year. We were faced with a conundrum.

We followed a technique that is completely consistent with the legal principles of both the government and the Canada Corporations Act, Part II. There are precedents for other foundations being handled in this way during their early start-up phase, so we did not break new ground. We also placed certain restrictions on this "holding company." For example, it is restricted in reviewing and actually funding proposals until certain periods of time, and so forth. We wanted to ensure that it did not go too far in its holding company capacity. We contracted people with considerable private sector expertise. I am very happy to tell you who they are. They are Mr. Jim Stanford, a former chief executive officer of Petro-Canada, who has a very strong reputation in respect of environmental matters; Mr. Ken Ogilvie, who is with Pollution Probe in Toronto; Dr. David Johnston, the President of the University of Waterloo; and Dr. Alain Caillé, the Vice-Rector responsible for research at the University of Montreal. Those are the individuals who have established this holding company, if I can call it that. I think that from the personal credibility of those individuals, you could agree that we are proceeding in a prudent manner.

The Chairman: I had a little trouble following your logic. You set up the holding company and then the election interfered.

Mr. Goodale: It was after the election, Mr. Chairman. It was set up on March 8, 2001, by the four individuals.

The Chairman: Does that not make Senator Banks' question even more relevant? What was the hurry in getting people in place if it was after the election?

Mr. Goodale: If we did not have a recipient in place to receive the $100 million before the end of the fiscal year, the money would lapse. We needed a vehicle to hold the space for sustainable development.

The Chairman: That is not a procedure you recommend for all ministers, is it?

Mr. Goodale: I would only use it in extraordinary circumstances. We had a timing problem. Frankly, I wanted to ensure that this money was retained for the purpose for which it was first intended, which is sustainable development technology.

[*Translation*]

Senator Hervieux-Payette: Mr. Minister, this foundation was established in a rather pragmatic way. The number of foundations established by the government worries me. The Canada Foundation for Innovation could have done this work.

Why put in place a whole management team to redo what the Foundation has already done, that is hire specialists and build offices?

Why put in place the infrastructure of a foundation when another organization could have done it? Are there legal rules preventing the Foundation from doing some financing in the area

développement durable, il fallait agir pendant l'exercice financier en cours. Nous avions un problème qu'il fallait résoudre.

Nous avons appliqué une technique qui est tout à fait conforme aux principes juridiques du gouvernement et de la Loi sur les corporations commerciales canadiennes. Il y a des précédents, d'autres fondations qui ont été pris dans ce genre de situation à leurs débuts, alors nous n'avons rien fait de nouveau. Nous avons aussi imposé certaines restrictions à cette «société de portefeuille». Par exemple, elle ne peut examiner et financer des propositions jusqu'à un certain moment, etc. Nous voulions nous assurer qu'elle n'irait pas trop loin en sa capacité de société de portefeuille. Nous avons trié sur le volet des personnes dotées d'une très grande expertise du secteur financier. Je suis très heureux de vous dire qui c'est. Il y a M. Jim Stanford, ancien directeur général de Pétro-Canada, qui jouit d'une très grande réputation en matière environnementale; M. Ken Ogilvie, de Pollution Probe de Toronto; M. David Johnston, le président de l'Université de Waterloo; et M. Alain Caillé, le vice-recteur responsable de la recherche à l'Université de Montréal. Ce sont eux qui ont créé cette société de portefeuille, si je peux l'appeler ainsi. Je pense qu'à la lumière de la crédibilité de ces personnes, vous ne pouvez que convenir que nous agissons avec une prudence extrême.

Le président: J'ai eu un peu de difficulté à suivre votre logique. Vous avez créé cette société de portefeuille, puis les élections ont été déclenchées?

M. Goodale: C'était après les élections, monsieur le président. La société a été créée le 8 mars 2001.

Le président: Est-ce que cela ne donne pas encore plus de pertinence à la question du sénateur Banks? Pourquoi être si pressés de mettre ces gens en place si c'était après les élections?

M. Goodale: Si nous n'avions pas un bénéficiaire en place pour recevoir ces 100 millions de dollars avant la fin de l'exercice financier, cette somme ne pouvait être reportée. Il nous fallait un véhicule pour représenter le développement durable.

Le président: Ce n'est pas une procédure que vous recommanderiez à tous les ministres, n'est-ce pas?

M. Goodale: Je n'y recourrais que dans des circonstances extraordinaires. Nous avions un problème de délai. Très franchement, je voulais m'assurer que cet argent soit réservé aux fins pour lesquelles il avait été mis de côté, c'est-à-dire la technologie du développement durable.

[*Français*]

Le sénateur Hervieux-Payette: Monsieur le ministre, cette Fondation a été créée de façon plutôt pragmatique. Je m'inquiète du nombre de fondations créées par le gouvernement. La Fondation pour l'innovation technologique aurait pu faire ce travail.

Pourquoi mettre en place toute une équipe de gestion pour refaire ce que la Fondation a fait, soit embaucher des gens, des spécialistes et construire des bureaux?

Pourquoi établir l'infrastructure d'une Fondation quand une autre organisation aurait pu s'en occuper de façon spécifique? Y a-t-il des règles juridiques empêchant la Fondation de fournir du

of sustainable development? Why are we not associated with this Foundation? Can we not give it the $100 million?

[*English*]

Mr. Goodale: Hypothetically, Senator Hervieux-Payette, that would have been possible, except the mandate of the Canada Foundation for Innovation is for research infrastructure; in other words, largely bricks and mortar — building facilities in which R&D activity is undertaken. It has a broad mandate that is not specifically focused on sustainable development. It is every form of technology, and its objective is to encourage construction of physical facilities at universities or research institutions.

The Sustainable Development Technology Fund is, first, focused on sustainable development. Its focus is much more precise than that of the CFI. Also, the sustainable development technology foundation will not be building laboratories and research facilities. It will be actually funding research work. The CFI has a different subject matter to deal with and a different mandate. The Sustainable Development Technology Fund is precisely focused on sustainable development, and the funding is for the research work itself, not the building in which the work gets done.

[*Translation*]

Senator Hervieux-Payette: Will the strategic plan to reach the Act's objectives be submitted to you so that there is some balance between the different forms of energy? I am thinking of research made by the Ballard group. A certain form of clean energy exists, for example the electrical car in opposition to other sources derived from oil, gas or coal.

How will you make sure, given that the energy situation varies from one region to another, that this Foundation will give priority to the type of research it wishes to make and that it will remain neutral on the technological level? I say neutral in the sense that it will be able to make decisions based on Canada's best interests on the environmental level, not only in relation to the distribution of research budgets.

[*English*]

Mr. Goodale: Senator, the details of the government's expectations would be laid out in a funding agreement between the government and the foundation. Issues like balance among various subject areas, balance from a regional point of view, balance in terms of efficacy of the type of research being undertaken are addressed in the funding agreement. It is important that that kind of balance be achieved. We think the combination of the instructions that are given to the foundation through the funding agreement, together with the eminent qualifications of the people involved, will ensure that we get excellent results.

Senator Hervieux-Payette: I have a question on the financing side. Have you set up guidelines on the administration costs versus the research expenditures?

financement dans le domaine du développement durable? Pourquoi ne sommes-nous pas associés à cette Fondation? Ne pouvons-nous pas leur donner les 100 millions de dollars?

[*Traduction*]

M. Goodale: En principe, sénateur Hervieux-Payette, cela aurait été possible, sauf que le mandat de la Fondation pour l'innovation technologique vise l'infrastructure de la recherche; autrement dit, généralement, les briques et le mortier — les installations immobilières où se déroulent les activités de R-D. Elle a un mandat très vaste qui n'est pas spécifiquement centré sur le développement durable. Il vise toute forme de technologie, et son objectif est d'encourager la construction d'installations physiques aux universités ou instituts de recherche.

Le Fonds pour l'appui technologique au développement durable est, d'abord et avant tout, axé sur le développement durable. Son objet est beaucoup plus précis que celui de la FIT. De plus, la fondation pour l'appui technologique au développement durable ne construira pas de laboratoires et d'installations de recherche. Il financera des travaux de recherche. La FIT a d'autres objectifs, et un mandat différent. Le Fonds pour l'appui technologique au développement durable est spécifiquement axé sur le développement durable, et le financement vise les travaux de recherche mêmes, et non pas l'immeuble dans lequel ils se déroulent.

[*Français*]

Le sénateur Hervieux-Payette: Le plan stratégique pour atteindre les objectifs de la loi vous sera-t-il soumis afin qu'il y ait un certain équilibre entre les différentes formes d'énergie? Je pense aux recherches faites par le groupe Ballard. Il y a une certaine forme d'énergie qui est propre, on peut, par exemple, penser à la voiture électrique par opposition aux différentes formes dérivées du pétrole, du gaz ou du charbon.

Comment vous assurerez-vous, étant donné que la situation énergétique est différente sur le plan régional, que cette Fondation donnera priorité aux formes de recherches qu'elle veut faire et qu'elle demeurera neutre sur le plan technologique? Je dis neutre, en ce sens qu'elle pourra prendre des décisions basées sur le meilleur intérêt sur le plan environnemental et non pas seulement sur la distribution de budgets de recherche.

[*Traduction*]

M. Goodale: Sénateur, les détails des attentes du gouvernement seraient définis dans un accord de financement entre le gouvernement et la fondation. Les questions comme l'équilibre entre les divers domaines, l'équilibre d'un point de vue régional, l'équilibre sur le plan de l'efficacité du type de recherches entreprises sont définies dans l'accord de financement. Il est important que ce genre d'équilibre soit atteint. Nous pensons que la combinaison des directives données à la fondation par l'entremise de l'accord de financement avec les compétences indiscutables des gens qui y participent garantira l'excellence des résultats.

Le sénateur Hervieux-Payette: J'ai une question du côté financier. Avez-vous formulé des lignes directrices sur les coûts de l'administration par opposition aux frais de recherche?

Mr. Goodale: Yes, our expectation is that the administration costs will be 10 per cent or less.

Senator Adams: Mr. Minister, you mentioned that the foundation will have a board of directors. I live in an isolated area where there is a very difficult situation at the moment. If you set up your foundation with a board of directors, you are talking about 15 people, maybe more. Some of them are going to be on the payroll, maybe some of them not. You mentioned the four people at the top. You are talking about power generation and other similar things. In the Arctic the cost of living is high. Will that board work out of Ottawa?

Mr. Goodale: The board, of course, can meet from time to time anywhere in the country. Its base of operations would be in Ottawa. I would certainly expect that as the full board of directors and the full membership of the foundation is fleshed out, a very strong effort will be made to be as inclusive as possible.

You represent a region of this country that is particularly sensitive to the issue of climate change. When you see permafrost that appears to be melting, when you see glaciers apparently thinning, when you can no longer build winter roads because the ice will not sustain them, when you see Pacific marine species turning up in the Mackenzie Delta, that is all an accumulation of evidence that something is going on here that we should all be concerned about and to which we must pay attention.

Given the particular impacts of climate change on Northern Canada, I would certainly hope and expect that northerners would be represented in the ranks of the foundation. I think that is a very important dimension which must not be overlooked.

Senator Adams: You mentioned the news release of February 2, and you mentioned the other two ministers, David Anderson and Brian Tobin. Is that part of the same $100 million, or do you have another budget? Is it under the same system?

Mr. Goodale: The three of us are involved in putting this initiative together. For my part, as Minister of Natural Resources and the chairman of the economic committee of the cabinet, since 1997, I have had the responsibility for leading the government's effort in domestic implementation of our climate change commitments. Mr. Anderson has responsibility for the establishment of overall environmental policy, which certainly includes climate change, and in particular, the international dimensions. Mr. Anderson represents Canada in all of those global negotiations. Mr. Tobin, as Minister of Industry, carries the lead responsibility for innovation in the broad sense on behalf of the Government of Canada. All three of us are collaborating here to put this together. All of our departments and officials are actively engaged.

Senator Adams: Thank you.

M. Goodale: Oui, d'après nous, les frais d'administration devraient représenter 10 p. 100 ou moins.

Le sénateur Adams: Monsieur le ministre, vous avez dit que la fondation aura un conseil d'administration. Je vis dans une région isolée qui est actuellement dans une situation très difficile. Si votre fondation a un conseil d'administration, vous parlez d'une quinzaine de personnes, peut-être plus. Certaines seront rémunérées, d'autres peut-être pas. Vous avez mentionné les quatre principaux administrateurs. Vous parlez de production d'énergie et d'autres sujets semblables. Dans l'Arctique, le coût de la vie est très élevé. Est-ce que ce conseil aura son siège à Ottawa?

M. Goodale: Le conseil d'administration, c'est sûr, peut se réunir de temps en temps ailleurs au pays. Son siège serait effectivement à Ottawa. Je m'attends vraiment à ce que, tandis que le conseil d'administration et les membres de la fondation seront sélectionnés, un effort particulier soit fait pour qu'il soit aussi inclusif que possible.

Vous représentez une région du pays qui est particulièrement sensible aux problèmes du changement climatique. Lorsque vous constatez que le pergélisol commence à dégeler, que les glaciers semblent diminuer, lorsque vous ne pouvez plus construire de routes d'hiver parce que la glace n'est plus assez solide, que vous voyez les espèces maritimes du Pacifique se retrouver jusque dans le delta du Mackenzie, tous ces facteurs sont des manifestations que quelque chose se passe dont nous devrions tous nous inquiéter et à quoi nous devrions porter une certaine attention.

Étant donné les répercussions particulières du changement climatique sur le Nord du Canada, j'espère et je m'attends à ce que les habitants du Nord soient représentés dans les rangs de la fondation. Je pense que c'est une dimension très importante qui ne doit pas être négligée.

Le sénateur Adams: Vous avez parlé du communiqué de presse du 2 février, et vous avez mentionné les noms des autres ministres, David Anderson et Brian Tobin. Est-ce que cela fait partie des 100 millions de dollars, ou est-ce que c'est un autre budget? Est-ce que c'est dans le cadre du même système?

M. Goodale: Nous participons tous les trois à la mise en oeuvre de cette initiative. De mon côté, en tant que ministre des Ressources naturelles et président du comité économique du cabinet, depuis 1997, j'ai la responsabilité de diriger les démarches du gouvernement relativement à la mise en oeuvre au pays de nos engagements qui se rapportent aux changements climatiques. M. Anderson est responsable de la reformulation de la politique environnementale globale, ce qui comprend certainement le changement climatique et, en particulier, les dimensions internationales. M. Anderson représente le Canada dans toutes ces négociations mondiales. M. Tobin, en tant que ministre de l'Industrie, porte la principale responsabilité de l'innovation dans un sens général, au nom du gouvernement du Canada. Nous collaborons tous les trois à ces réalisations. Tous nos ministères et nos collaborateurs y participent activement.

Le sénateur Adams: Merci.

The Chairman: $100 million is a fair amount of money. You already have some directors — and the number may increase — from the private sector and from NGOs. Will they be subject to the same limits or curtailments as a cabinet minister, in the way of blind trusts and conflict-of-interest regulations?

Mr. Goodale: Senator Taylor, I would not, quite frankly, anticipate exactly the same regime as would apply to a cabinet minister, but there will certainly be conflict-of-interest guidelines, and the directors would establish them in the bylaws of the foundation.

The Chairman: They have not been yet, but they will be?

Mr. Goodale: I am not aware if they have been established yet. I am sure they are working on them. It is probably premature at this stage, but at some point, Senator Taylor, after they have had a chance to get up and running and get a little experience under their belts, you might want to invite representatives of the foundation to come and visit with your committee.

The Chairman: I am sure we will.

Senator Wilson: I am interested to see that you are recommending an arm's-length approach from the government, with which I thoroughly agree. I have two questions related to that. When I read in the bill that the Governor in Council will appoint the chairman and six members, who then apparently appoint the other members, I am wondering how arm's-length it will be.

My other concern is under clause 14, which talks about members being appointed to hold office during good behaviour — whatever that is — for five years. What is more troubling is that a member is eligible to be re-appointed for one or more terms. How do you get rid of someone? Most organizations have a process built in to bring in new blood on occasion, if not every five years, every ten years. How do you get rid of people who prove not to work out?

Mr. Goodale: Senator, it is arm's-length. Other foundations have used this technique whereby the government names a minority number of directors and then they choose the others to constitute the majority. That experience has been very positive in terms of, first of all, the talent and the expertise that they attract and their effective functioning at arm's-length.

Anybody who has encountered the Canada Foundation for Innovation will tell you that they are fiercely independent, and that really flows from the calibre of the individuals, people of impeccable credentials who can be counted upon to exercise sound but independent judgment. They are not likely to be influenced by the governmental process.

In regard to getting new blood into this group, we wanted flexibility here. If there are able directors or members serving well, we did not want to artificially cut them off with a mandatory

Le président: Cent millions de dollars, c'est pas mal d'argent. Vous avez déjà des administrateurs — et il pourrait y en avoir plus — du secteur privé et des ONG. Est-ce qu'ils seront soumis aux même limites ou restrictions qu'un ministre du cabinet, en ce qui concerne la fiducie sans droit de regard et les règlements relatifs aux conflits d'intérêts?

M. Goodale: Sénateur Taylor, très franchement, je ne m'attendrais pas exactement à ce qu'elle soit assujettie aux même règles qu'un ministre du Cabinet, mais il y aura sans aucun doute des lignes directrices sur les conflits d'intérêts, et les administrateurs les définiraient dans les règlements de la fondation.

Le président: C'est déjà fait ou pas?

M. Goodale: Je ne suis pas au courant qu'elles aient déjà été définies. Je suis sûr qu'ils y travaillent. C'est probablement prématuré à cette étape-ci, mais à un moment donné, sénateur Taylor, après qu'ils auront eu la chance d'enclencher leurs activités et d'acquérir un peu d'expérience, peut-être voudrez-vous inviter le représentant de la fondation à venir voir votre comité.

Le président: Je suis sûr que nous le ferons.

Le sénateur Wilson: Je suis heureuse de voir que vous recommandez une gestion indépendante du gouvernement, ce avec quoi je suis tout à fait d'accord. J'ai deux questions à ce propos. Lorsque je lis dans le projet de loi que le gouverneur en conseil désignera le président et six membres qui, ensuite, apparemment, désigneront les autres membres, je me demande dans quelle mesure ce peut être indépendant.

Mon autre préoccupation se rapporte à l'article 14, qui parle de la nomination de membres à titre inamovible — quel qu'en soit le sens — pour des mandats de cinq ans. Ce qui est le plus troublant, c'est que le mandat des membres est renouvelable plus d'une fois. Comment peut-on se débarrasser de quelqu'un? La plupart des organisations prévoient un processus qui permet de faire rentrer du sang neuf de temps en temps, si ce n'est tous les cinq ans, au moins tous les dix ans. Comment se débarrasser de gens qui ne font pas l'affaire?

M. Goodale: Monsieur le sénateur, c'est une gestion indépendante. D'autres fondations ont appliqué la technique selon laquelle le gouvernement désigne un nombre minoritaire d'administrateurs, lesquels choisissent ensuite les autres administrateurs pour constituer la majorité. Cette méthode a été très positive en ce sens que, d'abord, elle permet d'attirer des gens talentueux et compétents, en plus d'assurer une gestion autonome efficace.

Quiconque a eu affaire à la Fondation canadienne pour l'innovation vous dira qu'elle est férocement indépendante et que c'est réellement attribuable au calibre de chacun, des gens aux états de service impeccables sur qui on peut compter pour faire preuve d'un jugement éclairé et indépendant. Ils sont peu susceptibles d'être influencés par le processus gouvernemental.

En ce qui concerne la venue de sang neuf dans le groupe, nous voulions avoir une certaine flexibilité. S'il y a des administrateurs ou des membres capables qui font du bon travail, nous ne voulions

exit scenario. At the same time, there is a need, from time to time, for new blood, fresh ideas, different perspectives and so forth. I believe the way that those clauses are worded provides for the continuity, but also for change, if necessary. It is a delicate balance to get both. I recognize that no legal wording precisely captures that sentiment, but the provision does allow us to have continuity where desirable, and permit change where desirable. Members "may" be appointed; it does not say they must be.

Senator Wilson: I appreciate the need for continuity. Could you point me to the clause that allows for flexibility? Subclause 14(4) clearly says:

> A member is eligible to be reappointed for one or more terms not exceeding five years each.

Mr. Goodale: They are eligible. It does not mean that they will be.

Senator Wilson: Who decides that?

Mr. Goodale: In the case of those selected by the government, the Governor in Council would make that decision. In the case of those nominated by the board of directors or the members, they would make that decision. This is a permissive clause that makes reappointments possible but not mandatory.

Senator Kenny: On behalf of the committee, I wish to say that we are proud of you. We hope you keep up the good work. There are ethanol plants popping up all over Ontario?

Mr. Goodale: Part of our action plan is to triple the production of ethanol in Canada over the next five years. If we were to do that, we would have enough production to have 10 per cent ethanol in 25 per cent of our fuel supply. That would be a big improvement over where it is today. It makes the point that tripling only takes us to just 10 per cent ethanol in 25 per cent of fuel supply. We have a long way to go.

Senator Kenny: How long will it take to get to E-85, which is where we would like to be?

Mr. Goodale: I am not sure I can envisage the date today. I hope that within the mandate of this government, we can become more precise about that. One of the impediments is refuelling infrastructure and the availability of the vehicles from the manufacturing plants.

Senator Kenny: My understanding is that it is just a chip, not reconfiguration.

Mr. Goodale: It is a relatively simple procedure and it has improved over the last number of years. Virtually any automobile on the road today can handle E-10 or E-15. Any higher than that will require conversion. The auto manufacturers have demonstrated that they know the technology. It is doable. I am encouraging them to get a broader variety of vehicles on the road.

pas les éliminer artificiellement avec un scénario de sortie obligatoire. En même temps, il est nécessaire, de temps en temps, de faire rentrer du sang neuf, de nouvelles idées, des perspectives différentes, etc. Je crois que la façon dont ces dispositions sont formulées laisse la place à la continuité, mais aussi au changement, s'il en faut. C'est un équilibre délicat à obtenir. Je reconnais qu'aucune formulation juridique n'illustre précisément ce concept, mais cette disposition nous permet d'assurer une continuité là où c'est souhaitable, et permet le changement quand il le faut. Les membres «peuvent» être nommés; on ne lit pas qu'ils doivent l'être.

Le sénateur Wilson: Je comprends la nécessité d'assurer la continuité. Pourriez-vous m'indiquer quel article assure cette flexibilité? Le paragraphe 14(4) dit bien:

> Le mandat des membres est renouvelable plus d'une fois pour une période d'au plus cinq ans.

M. Goodale: Le mandat est renouvelable. Cela ne veut pas dire qu'il est renouvelé.

Le sénateur Wilson: Qui en décide?

M. Goodale: Dans le cas des membres désignés par le gouvernement, c'est au gouverneur en conseil de prendre cette décision. Dans le cas de ceux qui ont été désignés par le conseil d'administration ou les membres de la fondation, c'est à eux qu'incombe cette décision. C'est une clause permissive qui rend possible, mais pas obligatoire, le renouvellement des mandats.

Le sénateur Kenny: Au nom du comité, je tiens à vous dire que nous sommes fiers de vous. Nous espérons que vous allez continuer ce bon travail. Il y a vraiment des usines d'éthanol qui poussent partout en Ontario?

M. Goodale: L'objet de notre plan d'action est en partie de tripler la production d'éthanol au Canada d'ici cinq ans. Si nous y parvenons, nous aurons une production suffisante pour avoir 10 p. 100 d'éthanol dans 25 p. 100 de notre réserve de carburant. Ce serait une grosse amélioration comparativement à maintenant. Mais c'est dire, aussi, que le triplement de notre production ne nous amène qu'à 10 p. 100 d'éthanol dans 25 p. 100 de carburant. Nous avons encore beaucoup de chemin à faire.

Le sénateur Kenny: Combien de temps faudra-t-il pour atteindre le taux de E-85, que nous souhaitons?

M. Goodale: Je ne suis pas sûr de pouvoir envisager ce jour dès maintenant. J'espère que nous pourrons être plus précis sur ce plan avant l'échéance du mandat du gouvernement actuel. L'un des obstacles est l'infrastructure d'avitaillement et la disponibilité des véhicules chez les fabricants de voitures.

Le sénateur Kenny: À ce que je comprends, ce n'est qu'un élément, et non pas une reconfiguration.

M. Goodale: C'est une procédure relativement simple et elle s'est améliorée au fil des dernières années. Pratiquement toutes les voitures qui sont sur les routes de nos jours peuvent rouler avec du E-10 ou du E-15. Pour plus que cela, il faudrait une conversion. Les fabricants de voitures ont démontré qu'ils connaissent la technologie. C'est faisable. Je les encourage à mettre une plus grande variété de voitures sur les routes.

Chrysler has a minivan in that category now. Ford has the Taurus. There are a number of others. In order to get maximum consumer penetration, there must be a broad range of selection. While we are tripling the production of ethanol, we will certainly be pushing on that other front, too.

Senator Kenny: You discussed "good behaviour" with Senator Wilson. I assume you chose "good behaviour" to make them more fireproof than they would be if they were serving "at pleasure." That is a yes or no question.

Mr. Goodale: That is correct.

Senator Kenny: I follow your reasoning about not wanting things to lapse. You are part of a government that is committed to sustainable development. You and your colleagues are keen on the issue. What would have happened if it had lapsed? Would you have had a problem going back to cabinet and saying, "Look, this fell of the table in the last fiscal year; it is still in the Consolidated Revenue Fund, it did not evaporate, we still have the dough. Pop it back on, fellows, and let's get going?"

Mr. Goodale: I do not doubt the government's resolve on sustainable development. I will undoubtedly be returning to cabinet with requests for future investments.

Senator Kenny: Would you not have lost six months if you had had to do it that way?

Mr. Goodale: It could have been more than that. Our great problem, senator, is that we would have lost the $100 million. That would have been calculated in the year-end surplus and would have gone against the debt under the Financial Administration Act.

Senator Kenny: I follow that.

Mr. Goodale: Then we would have had to get it out of another fiscal year. It was a bird in the hand.

Senator Kenny: If I could draw your attention to paragraph 19(2)(*c*). You referred to evaluation, but with all respect, this is really wishy-washy. Why did you not set aside a certain amount for evaluation? Why do you not require that everything be evaluated and that the funding for it be substantial?

Mr. Goodale: Paragraph 19(2)(*c*) refers to the agreement that the foundation will enter into with the grantee. We are requiring an evaluation there. There is also an evaluation requirement in the funding agreement, which is an obligation the foundation would place upon a grantee.

At another level, the government places an obligation on the foundation, and a portion of the 10 per cent funding for administration would be used to conduct those evaluations.

Senator Kenny: I wonder if you would be receptive to an amendment that would toughen up the evaluation process, so that we had clear funds set aside for that? We need to be certain that we would not be reinventing the wheel.

Chrysler a une fourgonnette de cette catégorie, maintenant. Ford a la Taurus. Il y en a plusieurs autres. Pour atteindre un maximum de consommateurs, il doit y avoir un plus vaste choix. Tandis que nous triplerons la production d'éthanol, nous ferons certainement pression sur ce front-là aussi.

Le sénateur Kenny: Vous avez parlé avec le sénateur Wilson de nominations «à titre inamovible». Je présume que vous avez choisi cette formule pour qu'ils soient plus solides que s'ils occupaient cette fonction à titre volontaire. Vous n'avez qu'à répondre par oui ou par non.

M. Goodale: C'est bien cela.

Le sénateur Kenny: Je suis votre raisonnement lorsque vous dites que vous ne vouliez pas que les fonds ne soient pas utilisés. Vous êtes membre d'un gouvernement qui a pris un engagement envers le développement durable. Vous et vos collègues êtes très engagés dans le domaine. Que serait-il arrivé si les fonds n'avaient pas été utilisés? Vous aurait-il été difficile de revenir devant le cabinet de dire: «Écoutez, ces fonds n'ont pas été utilisés lors du dernier exercice; ils sont encore dans le Trésor, ils ne se sont pas évaporés, nous avons encore les sous. Redonnez-les-nous, les gars, et mettons-nous au travail»?

M. Goodale: Je ne remets pas en question la détermination du gouvernement en matière de développement durable. Il ne fait pas de doute que je reviendrai devant le cabinet pour demander d'autres investissements.

Le sénateur Kenny: N'auriez-vous pas perdu six mois si vous aviez agi ainsi?

M. Goodale: Ç'aurait pu être plus. Notre grand problème, monsieur le sénateur, c'est que nous aurions perdu les 100 millions de dollars. Cette somme aurait été intégrée au surplus budgétaire de fin d'exercice et aurait été appliquée au service de la dette, en vertu de la Loi sur la gestion des finances publiques.

Le sénateur Kenny: Je vois.

M. Goodale: Ensuite, il aurait fallu l'obtenir sur le budget d'un autre exercice financier. Là, c'était déjà fait.

Le sénateur Kenny: Permettez que j'attire votre attention sur l'alinéa 19(2)*c*). Vous avez parlé d'évaluation, mais avec tout le respect que je vous dois, c'est plutôt insipide. Pourquoi ne pas avoir prévu un certain montant pour l'évaluation? Pourquoi n'exigez-vous pas que tout soit évalué et qu'un montant important soit réservé à son financement?

M. Goodale: L'alinéa 19(2)*c*) concerne l'accord que la fondation conclura avec le bénéficiaire. Nous demandons une évaluation à ce moment-là. Il y a aussi une exigence d'évaluation relativement à l'accord de financement, qui est une obligation que la fondation imposerait à un bénéficiaire.

À notre niveau, le gouvernement impose une obligation à la fondation, et une portion des 10 p. 100 du financement aux fins d'administration serait consacrée à la conduite de ces évaluations.

Le sénateur Kenny: Je me demande si vous seriez favorable à un amendement visant à durcir le processus d'évaluation de manière à ce que des fonds soient clairement réservés à cette fin? Nous devons nous assurer de ne pas chercher à réinventer la roue.

I am also concerned about the lack of transparency. One of the beauties of a foundation is that it can be more transparent than a government department. Where is the transparency here? Where is the assurance that all of us will be able to observe the operation on a day-to-day basis?

We need two things as citizens: a regular evaluation of a complete nature, and transparency that guarantees us access in understanding the decisions that this group is making. If we do not understand the decisions, if we cannot see the evaluations, and if we are not sure that they are even taking place, then we do not know whether this is working well or not. I submit that you could find situations where errors are repeated year after year.

Mr. Goodale: I certainly do not want the repetition of errors, Senator Kenny, but rather I want the repetition of success stories. I understand your point.

Regarding information to the public, the foundation will be required to produce an annual report. That report will be tabled in Parliament. The report will, of course, include the independent audit, which will be conducted by a private sector accounting firm in accordance with generally accepted accounting principles. The foundation will be required to hold an annual meeting, where results can be evaluated and there can be disclosure of specific projects that they have undertaken.

It seems to me that the transparency exists and the accountability is there. Also, it would be possible, from time to time, for this committee, or another appropriate vehicle of the Senate, to call the foundation to appear before it.

Senator Kenny: I have seen some progressive legislation recently that required the disclosure and the evaluation of each grant. If each grant is disclosed to the public, so that everyone knows about it, and if each grant is evaluated, then you do get a good picture, rather than waiting until year-end. How would you feel about something like that?

Mr. Goodale: Senator Kenny, I believe that is already in place within the funding agreement — disclosure of expenditures from the $100 million. It is required that every penny be accounted for — where you have provided money to projects, what they have done with it, and what results were obtained.

Senator Kenny: Are the expenditures announced when the project manager receives the money?

Mr. Goodale: Yes, for the public projects, they are announced.

The Chairman: It may well be that we will have more questions when we have the Auditor General here on June 29.

Senator Finnerty: Actually, Senator Kenny touched on a portion of my question: are you accountable for this foundation to the Auditor General?

Mr. Goodale: The departments that disburse the money to the foundation are obviously accountable to the Auditor General. In this case, it is the Department of the Environment and the Department of Natural Resources. There will be $50 million from the A-base of NRCan and $50 million from the A-base of

Je m'inquiète aussi du manque de transparence. L'un des avantages d'une fondation, c'est qu'elle peut être plus transparente qu'un ministère public. Où est la transparence ici? Où y a-t-il l'assurance que nous serons tous en mesure de faire le suivi de ses activités courantes?

Il nous faut deux choses, en tant que citoyens: une évaluation régulière exhaustive et la transparence qui nous garantissent l'accès et la possibilité de comprendre les décisions que prend ce groupe. Si nous ne comprenons pas les décisions, si nous ne pouvons pas voir les évaluations, si nous ne sommes pas sûrs, même, qu'elles ont lieu, nous ne pouvons pas savoir si cela fonctionne ou pas. Je vous signale que vous pourriez trouver des situations où les erreurs sont reproduites année après année.

M. Goodale: Je ne veux certainement pas la répétition des erreurs, monsieur le sénateur Kenny, mais plutôt la répétition des réussites. Je comprends où vous voulez en venir.

En ce qui concerne l'information du public, la fondation sera tenue de publier un rapport annuel. Ce rapport sera déposé au Parlement. Il comprendra, c'est entendu, les résultats de la vérification indépendante qui sera effectuée par une société comptable du secteur privé conformément aux principes comptables généralement reconnus. La fondation devra avoir une assemblée générale annuelle, où les résultats seront évalués et où seront révélés les projets spécifiques qui auront été entrepris.

Il me semble que la transparence existe et que la reddition des comptes est prévue. De plus, il serait possible, de temps en temps, pour ce comité, ou un autre véhicule approprié du Sénat, de convoquer la fondation devant lui.

Le sénateur Kenny: J'ai vu des lois successives, récemment, qui exigeaient la révélation et l'évaluation de chaque subvention. Si chaque subvention est déclarée au public, de manière à ce que tout le monde en soit au courant, et si chacune est évaluée, on a une bonne idée d'ensemble, plutôt que d'attendre la fin de l'exercice financier. Qu'en penseriez-vous?

M. Goodale: Monsieur le sénateur, je pense que c'est déjà prévu dans l'accord de financement — la déclaration des dépenses sur les 100 millions. La fondation est tenue de rendre compte de chaque sou qu'elle dépense — à quel aspect des projets l'argent a été consacré, ce qui en a été fait, et les résultats obtenus.

Le sénateur Kenny: Est-ce que les dépenses sont annoncées lorsque le gestionnaire de projet reçoit l'argent?

M. Goodale: Oui, elles sont déclarées pour les projets publics.

Le président: Il se pourrait que nous ayons d'autres questions à ce sujet lorsque le vérificateur général viendra nous voir, le 29 juin.

Le sénateur Finnerty: En fait, le sénateur Kenny a touché un peu à ma question: est-ce que vous devez rendre compte de cette fondation au vérificateur général?

M. Goodale: Les ministères qui versent de l'argent à la fondation sont, de toute évidence, tenus de rendre compte de leurs activités au vérificateur général. Dans ce cas-ci, c'est le ministère de l'Environnement et le ministère des Ressources naturelles. Chacun versera 50 millions de son budget de services votés à la

Environment Canada. Those departments are responsible to the Auditor General. The auditing of the foundation will be done by a private sector auditor. I presume that it will be one of the well-known national firms that would bring their own professional expertise to the process.

Senator Banks: Many foundations and crown corporations are subject to sections 1 to 5 of the Financial Administration Act, and they require a special examination by the Auditor General every five years. Is this foundation susceptible to that, or has it been excluded for a reason?

Mr. Goodale: Those sections would not apply in this case.

The Chairman: Is nuclear energy considered sustainable development?

Mr. Goodale: In the broadest sense, Senator Taylor, it would be. It is not covered by this bill. With every fully functioning CANDU reactor in Canada today, or anywhere in the word, and assuming that CANDU is replacing coal, the saving in terms of greenhouse gas emissions is five megatons per year. The fully-up-and-running fleet in Ontario is 20, under Ontario Power Generation. Not all of them are functioning at the moment. That is one of reasons why there has been an uptick in the emissions in Ontario over the last three to four years. However, if they were all fully functioning, those CANDUs would save over 100 megatons of carbon dioxide from release into the air.

The Chairman: Thank you, Mr. Goodale, for appearing before us today.

Mr. Goodale: Thank you, senators, for the opportunity.

The committee adjourned.

fondation. Ces ministères relèvent du vérificateur général. C'est un vérificateur du secteur privé qui procédera à la vérification de la fondation. Je présume que ce sera l'une de nos sociétés nationales bien connues qui contribuera de son expertise professionnelle au processus.

Le sénateur Banks: Beaucoup de fondations et de sociétés d'État sont régies par les articles 1 à 5 de la Loi sur la gestion des finances publiques, et doivent subir un examen spécial du vérificateur général tous les cinq ans. Est-ce que cette fondation est dans la même situation, ou est-elle exclue pour une raison quelconque?

M. Goodale: Ces articles ne s'appliqueraient pas à la fondation.

Le président: Est-ce que l'énergie nucléaire fait partie du développement durable?

M. Goodale: Dans le sens large, sénateur Taylor, oui. Mais elle n'est pas citée dans ce projet de loi. Pour chaque réacteur CANDU qui fonctionne à plein rendement au Canada actuellement, ou n'importe où ailleurs dans le monde, et si l'on considère que les réacteurs CANDU remplacent le charbon, les économies, en matière d'émissions de gaz à effet de serre, sont de cinq mégatonnes par année. L'Ontario Power Generation à 20 de ses réacteurs en état de fonctionnement. Ils ne sont pas tous en activité pour l'instant. C'est l'une des raisons qui a fait qu'il y a eu une petite hausse des émissions en Ontario depuis trois ou quatre ans. Cependant, s'ils fonctionnaient tous à plein rendement, ces réacteurs CANDU éviteraient l'émission de plus de 100 mégatonnes de dioxyde de carbone dans l'air.

Le président: Je vous remercie, monsieur Goodale, d'être venu aujourd'hui.

M. Goodale: Merci, messieurs et mesdames, pour cette opportunité.

La séance est levée.

OTTAWA, Thursday, May 17, 2001

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 9:31 a.m. to examine such issues as may arise from time to time relating to energy, the environment and natural resources (Briefing on the Auditor General's Report on the Export Development Corporation's Environmental Review Framework).

Senator Mira Spivak (*Deputy Chairman*) in the Chair.

[*English*]

The Deputy Chairman: Honourable senators, we are here to receive a briefing on the Auditor General's Report on the Export Development Corporation's Environmental Review Framework.

Please proceed, Ms Fraser.

OTTAWA, le jeudi 17 mai 2001

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 9 h 31, pour examiner les questions qui pourraient survenir occasionnellement se rapportant à l'énergie, à l'environnement et aux ressources naturelles (session d'information sur le rapport du vérificateur général du Canada sur le cadre de référence pour l'examen des questions environnementales de la Société pour l'expansion des exportations).

Le sénateur Mira Spivak (*vice-présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La vice-présidente: Honorables sénateurs, nous avons une session d'information sur le rapport du vérificateur général du Canada sur le cadre de référence pour l'examen des questions environnementales de la Société pour l'expansion des exportations.

Je vous cède la parole, madame Fraser.

Ms Sheila Fraser, Interim Auditor General, Office of the Auditor General of Canada: Thank you, Madam Chair. My colleagues and I are pleased to be with you here today to discuss the results of our audit of the Export Development Corporation's Environmental Review Framework. This audit was requested by the government in response to the 1999 report of the Standing Committee on Foreign Affairs and International Trade on its review of EDC's mandate. We were asked to audit the corporation's environmental review framework and its performance in applying the framework when assessing individual projects.

[*Translation*]

EDC's mandate is to support and develop Canada's export trade. It ensures Canadian exporters and provides loans to foreign buyers of Canadian goods and services. The Corporation estimates that it supports $45 billion in exports, an amount equivalent to nearly 4 per cent of Canada's gross domestic product.

Many international financial institutions have adopted policies to help ensure that the projects they support are environmentally sound and sustainable. When the Corporation launched its Environmental Review Framework two years ago, it took an important step to improve the management of environmental risks.

Our audit found that the Framework contains most elements of a suitably designed environmental review process. It shows how the Corporation will identify environmental risks, the information it will need to assess them, the circumstances under which it will decline to support a project, and the process for monitoring and reporting to ensure that risks are appropriately managed.

[*English*]

In those respects, the framework compares favourably with the policies of other export credit agencies around the world, but there are some key gaps in transparency. To maintain its favourable position, the corporation needs to be more open with the public, particularly in disclosing environmental information.

Although we have not yet had the opportunity to review it, on Tuesday, the corporation released a new disclosure policy for public comment.

We also examined in our audit how the framework was operating. Our audit was designed to determine how the framework was being applied, not if EDC's decision to support or reject a project was appropriate.

Mme Sheila Fraser, vérificatrice générale par intérim, Bureau du vérificateur général du Canada: Merci, madame la présidente. Mes collègues et moi-même sommes heureux de discuter avec vous des résultats de notre vérification du cadre de référence pour l'examen des questions environnementales de la Société pour l'expansion des exportations. Cette vérification a été demandée par le gouvernement, en réponse au rapport de 1999 du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international concernant sa revue du mandat de la Société pour l'expansion des exportations. On nous avait aussi demandé de vérifier le cadre de référence de la Société et de vérifier dans quelle mesure elle le respecte lorsqu'elle évalue des projets particuliers.

[*Français*]

La Société pour l'expansion des exportations a comme mandat d'appuyer et de développer les exportations commerciales. Elle assure les exportateurs canadiens et octroie des prêts à des acheteurs étrangers de biens et de services canadiens. La Société estime qu'elle donne son appui à des exportations de l'ordre de 45 milliards de dollars, soit l'équivalent de 4 p. 100 du produit intérieur brut du Canada.

De nombreuses institutions financières internationales ont adopté des politiques qui les aident à faire en sorte que les projets qu'elles appuient sont respecteux de l'environnement et favorisent le développement durable. Lorsque la Société a lancé son Cadre de référence pour l'examen des questions environnementales il y a deux ans, elle a fait un pas important pour améliorer la gestion des risques environnementaux.

Notre vérification nous a permis de constater que le Cadre de référence comporte la plupart des éléments d'un processus d'examen environnemental bien conçu. Celui-ci précise la façon dont la Société déterminera les risques environnementaux, l'information dont elle aura besoin pour les évaluer, et les conditions qui l'inciteront à refuser d'appuyer un projet et le processus de surveillance et de rapports qui permettra de bien gérer les risques.

[*Traduction*]

À ces égards, le cadre de référence se compare favorablement aux politiques d'examen des organismes de crédit à l'exportation du monde. Il y a toutefois des lacunes au chapitre de la transparence et pour maintenir sa position avantageuse, la Société doit adopter une plus grande ouverture à l'égard du public, en particulier lorsqu'elle divulgue de l'information sur l'environnement.

Notons toutefois le fait que mardi dernier, la Société a rendu publique sa nouvelle politique de divulgation de l'information en vue d'obtenir les commentaires du public. Cette divulgation a été faite avant même que nous ayons eu l'occasion de revoir la politique.

Nous avons aussi examiné comment le cadre était mis en application. Notre vérification était conçue pour cerner l'application du cadre de référence et non pour examiner la pertinence des décisions prises par la SEE en ce qui a trait à l'acceptation ou au rejet d'un projet.

In our audit, we asked the following questions: Was the corporation doing what it said it would do in the framework? When it reviewed a project, were environmental risks being identified? How were these risks being managed and were environmental impacts being monitored?

Nous avons posé les questions suivantes dans le cadre de notre vérification: La Société respectait-elle les engagements pris dans son cadre de référence? Lors de l'examen d'un projet, déterminait-elle les risques environnementaux? Comment ces risques étaient-ils gérés? Les répercussions environnementales étaient-elles surveillées?

We found significant differences between the framework's design and its operation. We found gaps at each stage of the environmental review process: screening for environmental risk and influence, requesting and reviewing environmental information, approving projects, and monitoring.

Nous avons constaté des écarts importants entre le concept et l'application du cadre de référence. Nous avons constaté des lacunes à chacune des étapes du processus d'examen environnemental: sélection en fonction du risque pour l'environnement et de l'influence, demande et examen des données environnementales, approbation des projets et surveillance.

We concluded that the framework was not operating effectively. Potential environmental risks were not identified, and the corporation thus based its decisions on incomplete information.

Nous avons conclu que le cadre de référence n'était pas appliqué de façon efficace. Les risques environnementaux potentiels n'étaient pas relevés, et ainsi, la Société fondait ses décisions sur des renseignements incomplets.

[*Translation*]

We believe that these problems are serious because without all the information, the Corporation cannot ensure that the projects it supports meet the environmental standards Canadians expect. To strengthen its environmental review process, the Corporation needs to make changes in both the design and the operation of the Framework.

To close the gaps in the Framework's design, the Corporation must focus on enhancing transparency through public consultation and disclosure. Other institutions, like the World Bank Group's International Financial Corporation, have shown that a reasonable balance can be struck between being open and transparent with the public and maintaining customer confidentiality. The principle is simple — the greater the potential environmental impact, the more rigorous the requirements for review, disclosure, and public consultation.

[*Français*]

Nous croyons que ces problèmes sont graves, car sans information complète, la Société ne peut pas veiller à ce que les projets qu'elle appuie répondent aux attentes des Canadiens en matière de normes environnementales. Pour renforcer son processus d'examen environnemental, la Société doit modifier à la fois le concept et la mise en application du Cadre de référence.

Pour combler les lacunes du concept du Cadre de référence, la Société doit chercher à améliorer la transparence par le biais de la consultation publique et la divulgation d'information. D'autres institutions telle que la Société financière internationale du Groupe de la Banque mondiale ont démontré qu'il est possible d'établir un équilibre raisonnable entre l'ouverture et la transparence et préserver la confidentialité et le respect de l'information relatives au client. Le principe est simple. Plus les répercussions potentielles sur l'environnement sont grandes, plus les exigences d'examen, de divulgation et de consultation publique sont rigoureuses.

[*English*]

We also recommend that the corporation hold public consultations on the proposed revisions to its framework, focusing on areas where it may need to balance its commercial orientation with its broader public policy responsibilities. The corporation also needs to be more systematic in managing the framework's implementation in order to close the gap between policy and practice.

[*Traduction*]

Nous recommandons aussi que la Société tienne des consultations publiques sur les révisions proposées au cadre de référence et insiste sur les aspects où il pourrait être nécessaire de trouver un équilibre entre son orientation commerciale et ses responsabilités plus larges en matière de politique gouvernementale. La Société doit aussi être plus systématique dans la gestion de la mise en application du cadre de référence afin de combler l'écart entre la politique et la pratique.

To strengthen the framework's implementation, the corporation should concentrate on improving its tools that identify environmental risks and on monitoring to ensure that the framework is operating effectively.

Pour améliorer l'application du cadre de référence, la Société devrait centrer ses efforts sur l'amélioration des outils de détermination des risques environnementaux et sur le suivi pour s'assurer que le cadre de référence est appliqué efficacement.

Good screening uses information on the nature, scale and potential environmental impact of a proposed project to determine the breadth, depth and type of analysis needed. The greeter the potential environmental risk, the more detailed the analysis.

Une bonne sélection suppose d'avoir des renseignements sur la nature, l'ampleur et les répercussions environnementales potentielles d'un projet afin de déterminer l'ampleur, la portée et le type d'analyse requise. Plus la possibilité de risques environnementaux est élevée, plus l'analyse doit être détaillée.

Also, staff needs to be trained to exercise due diligence, and both managers and the board of directors need appropriate, reliable information to monitor the framework's operation.

Le personnel doit aussi avoir la formation nécessaire pour appliquer une pratique de diligence raisonnable, et aussi bien les gestionnaires que les membres du conseil d'administration doivent disposer d'une information appropriée et fiable pour surveiller la mise en application du cadre de référence.

The Export Development Corporation's responses to our recommendations are included in the report. I am pleased that the corporation agrees with our assessment and presents the steps it is taking or plans to take to address our recommendations. I am also pleased that the Minister for International Trade has asked us to do a second audit in two years. This will provide parliamentarians and the public with assurance that improvements are proceeding at an appropriate place.

Le rapport renferme les commentaires formulés par la Société pour l'expansion des exportations à la suite de nos recommandations. Je constate avec plaisir que la Société a approuvé notre évaluation et qu'elle décrit les mesures qu'elle prend ou qu'elle entend prendre afin de donner suite à nos recommandations. Je constate aussi avec plaisir que le ministre du Commerce international nous a demandé de faire une deuxième vérification dans deux ans. Les parlementaires et le public auront ainsi l'assurance que les améliorations sont apportées à un rythme approprié.

We would be happy to answer any questions that you may have.

Nous serons heureux de répondre à toutes vos questions.

Senator Banks: I apologize for not having a working knowledge of the framework or of exactly what EDC does. I understand its main function. Does the framework address questions of environmental risk in Canada during the process of manufacturing whatever it is that is being exported, or does the framework address questions of environmental risk in the places to which the goods are being exported?

Le sénateur Banks: Veuillez m'excuser de ne pas avoir une connaissance pratique du cadre de référence ni non plus de ce que fait exactement la SEE. Je comprends bien son principal mandat. Le cadre vise-t-il les questions relatives aux risques environnementaux au Canada au cours du processus de fabrication de ce qui est exporté ou vise-t-il les questions relatives aux risques environnementaux là où les produits sont exportés?

Mr. Richard Smith, Principal, Audit Operations Branch, Office of the Auditor General of Canada: Madam Chair, most of the activity that EDC supports is exported. There are cases where it can support investments in Canada that will ultimately produce foreign exports; in those cases, the projects are subject to Canadian environmental law. The environmental review framework is really intended to cover projects undertaken in foreign countries. It does apply equally to both situations in Canada and externally.

M. Richard Smith, directeur principal, Direction des opérations de vérification, Bureau du vérificateur général du Canada: Madame la présidente, la plupart de l'activité appuyée par la SEE est destinée à l'exportation. Dans certains cas, la SEE peut appuyer des investissements au Canada qui au bout du compte vont mener à des exportations à destination de l'étranger; dans ces cas-là, les projets sont assujettis à la Loi canadienne de l'environnement. Le cadre de référence pour l'examen des questions environnementales s'applique aux projets entrepris dans les pays étrangers. Il s'applique également dans les deux cas, au Canada et à l'étranger.

Senator Banks: In an agreement to export widgets, for example, that may have future ecological problems attached, does the framework include asking EDC to ensure that the importer in the other country subscribes to certain ecological conditions in return for and in consideration of the support that EDC will give the exporter?

Le sénateur Banks: Dans le cadre d'un accord d'exportation de gadgets, par exemple, qui pourrait entraîner de futurs problèmes écologiques, le cadre de référence permet-il également de demander à la SEE de s'assurer que l'importateur dans l'autre pays respecte certaines normes écologiques en contrepartie de l'appui que la SEE accordera à l'exportateur?

Mr. Smith: Yes. If the project is in another country, at a minimum, the Export Development Corporation requires that the project conform to the environmental laws and regulations of that country.

M. Smith: Oui. Si le projet est dans un autre pays, la Société pour l'expansion des exportations exige au moins que le projet respecte les lois et règlements environnementaux de ce pays.

The Export Development Corporation will also look at other standards, such as international standards established by the World Bank, as a way of determining whether the standards in the host country are adequate.

La Société pour l'expansion des exportations examine également d'autres normes, comme les normes internationales fixées par la Banque mondiale, pour déterminer si les normes du pays récepteur sont adéquates.

Senator Banks: If I manufacture a widget in Canada that has higher environmental standards than the country to which the goods are being exported, does the higher standard prevail?

Le sénateur Banks: Si je fabrique un gadget au Canada où les normes environnementales sont plus élevées que celles du pays vers lequel les produits sont exportés, les normes les plus élevées l'emportent-elles?

Mr. Smith: Yes, indeed. A large part of Export Development Corporation's business is supporting exports of the type that you are talking about. For example, an automobile that is made in Canada for export would be built to Canadian environmental standards. The framework largely comes into play when Canada is involved in a project in a foreign country, such as the development of a mine, of a dam or of a smelter project.

Senator Banks: If I were an employee of the EDC — and this is a question of semantics — is "framework" the right word? You have said that a lot of the employees have regarded the framework more as guidance. "Guidance" and "framework" sound to me to be almost interchangeable terms. They are not instructions. Moses did not hand down the "Ten Suggestions." I am wondering whether "framework" is the right word and whether that, in itself, might change the attitude that an employee might have to implementing the framework.

Ms Fraser: Madam Chair, I think the senator has made a good point. We have used the terminology that the company itself has used. There are, I think, interchangeable terms, such as "guide" or "guidance," but what we think is important is that there be more training.

The framework itself is relatively new. It has been in the corporation for about two years. The employees have to better understand the importance of the framework, the rigor that needs to be applied in the application of it, and the type of information that they need to obtain. We also suggest that there must be better monitoring by way of internal audit and management and the board of directors as to its application.

Senator Banks: Are you satisfied with the changes that they have proposed in the framework?

Ms Fraser: The only change that we have seen so far is the draft disclosure policy that was released this past Tuesday. We have not looked at it in great detail, but it would appear to meet most of our concerns. Again, we are concerned about application, and our audit in two years will hopefully confirm that many of the weaknesses that we discovered have been resolved.

The Deputy Chairman: My memory is faulty. I do not understand the relationship between this framework and the Canadian Environmental Assessment Act, which, if I remember correctly, creates a legal requirement for the Government of Canada to conduct environmental assessments of all projects. I am not sure whether that just means projects that the government puts money into or all projects. Could you enlighten us on that aspect?

Mr. Smith: Since 1990, when the government of the day considered amendments to the Canadian Environmental Assessment Act, our current law, there has been an exemption for the Export Development Corporation and similar Crown corporations in terms of the application of the act.

The Deputy Chairman: And the amendments?

M. Smith: Oui, certainement. La Société pour l'expansion des exportations est surtout là pour appuyer les exportations du genre dont vous parlez. Par exemple, une automobile fabriquée au Canada en vue de l'exportation serait construite en fonction des normes environnementales canadiennes. Le cadre de référence intervient surtout lorsque le Canada participe à un projet dans un pays étranger, comme l'exploitation d'une mine, la construction d'un barrage ou d'une fonderie.

Le sénateur Banks: Si j'étais employé de la SEE — et il s'agit là d'une question de sémantique — est-ce que «cadre de référence» est l'expression qui convient? Vous avez dit que beaucoup d'employés considèrent le cadre de référence plutôt comme étant une indication. «Indication» et «cadre de référence» me semblent être des termes quasi-interchangeables. Il ne s'agit pas d'instructions. Moïse n'a pas transmis les «Dix suggestions». Je me demande si «cadre de référence» est l'expression qui convient et si cela pourrait modifier l'attitude d'un employé face à la mise en application du cadre de référence.

Mme Fraser: Madame la présidente, ce que dit le sénateur est juste, à mon avis. Nous avons repris la terminologie que la Société a elle-même utilisée. Il y a, je crois, des termes interchangeables, comme «indicateur» ou «indication», mais à notre avis, il est important de prévoir davantage de formation.

Le cadre de référence est en lui-même relativement nouveau. La Société l'utilise depuis environ deux ans. Il faudrait que les employés comprennent mieux l'importance du cadre de référence, la rigueur avec laquelle il faut le mettre en application et le type d'information qu'ils doivent obtenir. Nous proposons également une meilleure surveillance de sa mise en application grâce à des vérifications internes, à l'intervention de la gestion et du conseil d'administration.

Le sénateur Banks: Êtes-vous satisfaits des changements qu'il a été proposé d'apporter au cadre de référence?

Mme Fraser: Le seul changement jusqu'ici, c'est l'ébauche de la politique de divulgation qui a été publiée mardi dernier. Nous ne l'avons pas examinée en détail, mais il semble qu'elle réponde à la plupart de nos préoccupations. Je le répète, ce qui nous préoccupe, c'est la mise en application, et notre vérification dans deux ans confirmera, nous l'espérons, que bien des insuffisances que nous avons décelées auront été corrigées.

La vice-présidente: Ma mémoire n'est pas très bonne. Je ne comprends pas le rapport entre ce cadre de référence et la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale qui, si je me souviens bien, exige légalement que le gouvernement du Canada procède à l'évaluation environnementale de tous les projets. Je ne suis pas sûre si cela vise uniquement les projets financés par le gouvernement ou tous les projets. Pourriez-vous nous éclairer à cet égard?

M. Smith: En 1990, année où le gouvernement du jour a envisagé d'apporter des modifications à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale — notre loi actuelle — il avait été prévu d'exempter la Société pour l'expansion des exportations ainsi que des sociétés d'État similaires de l'application de la loi.

La vice-présidente: Et les modifications?

Mr. Smith: The exemption continues in the amendments. There is within the law the opportunity to develop specific regulations for Crown corporations, but if those regulations are not developed, the Export Development Corporation is exempt from the provisions of the Canadian Environmental Assessment Act.

The Deputy Chairman: What is the point if, as Senator Banks says, these are suggestions are not mandatory requirements, especially when the government is interested in an exemption?

Mr. Smith: When the government responded to the report of the standing committee that led to this audit, they indicated that they would consider legislative options for the Export Development Corporation. They talked about two options that they would examine. One would be a regulation under the Canadian Environmental Assessment Act and the second would be legislative amendments to the Export Development Act, which controls the export corporation. They have not yet decided which route they want to go down.

The Deputy Chairman: Are you saying that as it stands right now, the Canadian Environmental Assessment Act does not apply to the Export Development Corporation?

Is it the Export Development Corporation that gives money?

Mr. Smith: Yes.

The Deputy Chairman: Is there no other agency of government that supports export?

Mr. Smith: Yes, there is the Canadian Commercial Corporation, for example, which does support exports. They are equally exempt from the Canadian Environmental Assessment Act.

The Deputy Chairman: Was this true several years ago?

Mr. Smith: Yes, indeed.

The Deputy Chairman: There has always been an exemption?

Mr. Smith: Yes.

The Deputy Chairman: Right from the beginning of the Canadian Environmental Assessment Act?

Mr. Smith: Yes. When the federal government first began environmental assessment, the guidelines applied to federal government departments and agencies. Participation by Crown corporations from the beginning has been voluntary.

Senator Banks: I had not even imagined such a thing. The government has made a rule that it applies to everyone but itself, in effect. Is that fair?

Mr. Smith: It applies to government departments. To be fair, part of the reasoning in 1990 was that there were discussions in the international community about how organizations such as the Export Development Corporation should be held to account for environmental purposes. There are discussions underway right now at the OECD in Paris on this very subject. The government at that point decided that until there was an international consensus

M. Smith: L'exemption est maintenue dans les modifications. La loi même prévoit la possibilité de prendre des règlements particuliers pour les sociétés d'État, mais si ces règlements ne sont pas pris, la Société pour l'expansion des exportations est exemptée des dispositions de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

La vice-présidente: À quoi cela sert-il si, comme le dit le sénateur Banks, il s'agit de suggestions et non d'exigences, surtout lorsque le gouvernement souhaite une exemption?

M. Smith: Lorsque le gouvernement a répondu au rapport du comité permanent qui a donné lieu à cette vérification, il a indiqué qu'il envisagerait des options législatives pour la Société pour l'expansion des exportations. Il a parlé de deux options qu'il examinerait. Premièrement, il pourrait prendre un règlement en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et deuxièmement, il pourrait apporter des modifications législatives à la Loi sur l'expansion des exportations qui régit la Société pour l'expansion des exportations. Il n'a pas encore décidé de la voie à suivre.

La vice-présidente: Êtes-vous en train de dire qu'actuellement, la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale ne s'applique pas à la Société pour l'expansion des exportations?

Est-ce la Société pour l'expansion des exportations qui donne de l'argent?

M. Smith: Oui.

La vice-présidente: Existe-t-il d'autres organismes du gouvernement qui appuient l'exportation?

M. Smith: Oui, la Corporation commerciale canadienne, par exemple, appuie les exportations. Elle est également exemptée de l'application de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

La vice-présidente: Etait-ce le cas il y a quelques années?

M. Smith: Oui, certainement.

La vice-présidente: Il y a toujours eu une exemption?

M. Smith: Oui.

La vice-présidente: Dès l'adoption de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale?

M. Smith: Oui. Lorsque le gouvernement fédéral a commencé pour la première fois à procéder à l'évaluation environnementale, les lignes directrices s'appliquaient aux ministères et organismes du gouvernement fédéral. Dès le début, la participation des sociétés d'État a été facultative.

Le sénateur Banks: Je n'avais même pas imaginé pareille chose. En fait, le gouvernement a instauré une règle qui s'applique à tous sauf à lui. Est-ce juste?

M. Smith: Cela s'applique aux ministères fédéraux. Pour être juste, il faut dire qu'en 1990, la communauté internationale débattait de la façon dont des organismes comme la Société pour l'expansion des exportations devaient être tenus responsables en matière environnementale. Des discussions sur le sujet sont actuellement en cours à l'OCDE, à Paris. Le gouvernement à ce moment-là a décidé que ces organismes seraient exemptés de la

on how organizations should be regulated for environmental protection purposes, they would be exempt from the current law.

Senator Banks: Would EDC assist in the export of CANDU reactors?

Mr. Smith: Yes.

Senator Banks: Would either the manufacturers of the CANDU reactors or EDC be subject to the Canadian Environmental Assessment Act?

The Deputy Chairman: That is a court case.

Mr. Smith: That is why I am trying to think of an appropriate answer.

Senator Banks: An appropriate answer would be yes or no.

Mr. Smith: The issue of the application of the Canadian Environmental Assessment Act to Crown corporations is currently before the courts. One of the particular cases has to do with the situation the senator raises.

Senator Banks: Stunning.

Senator Christensen: If, in fact, the CANDU reactors fall under this act, what is the follow-up once the reactors have been exported? Is there any requirement that there will be a follow-up on how the reactors are functioning, if indeed they are being used the way they are intended to be used?

Mr. Smith: The Export Development Corporation's minimum requirement is that it comply with the laws and the regulations of the country in which the project is being undertaken. The Export Development Corporation, as part of its framework, is able to impose monitoring conditions.

Senator Christensen: And do they?

Mr. Smith: They do sometimes. That is the best answer I can give you based on our audit.

Senator Christensen: Does EDC do so on the export of our CANDU reactors?

Mr. Smith: I will not comment on that specific case, but in our report we do comment on the extent of monitoring that is done by the corporation.

Senator Christensen: Could you please expand upon your comment that "the corporation needs to focus on enhancing transparency through public consultation and disclosure?" What public are you referring to? Is it the Canadian public?

Ms Fraser: As a general rule, the EDC does not disclose publicly any information about projects in which it provides financing either before accepting a project or after a project has been accepted. At times, press releases go out, but as a general policy, there are confidentiality clauses that do not allow disclosure of information.

In our report, we have given the example of the International Finance Corporation, which ranks the projects according to

loi actuelle à moins que ne se dégage un consensus international à propos de la façon dont ils devraient être réglementés à des fins de protection de l'environnement.

Le sénateur Banks: La SEE apporte-t-elle son appui pour l'exportation de réacteurs CANDU?

M. Smith: Oui.

Le sénateur Banks: Les fabricants des réacteurs CANDU ou la SEE sont-ils assujettis à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale?

La vice-présidente: C'est un cas actuellement en instance.

M. Smith: C'est la raison pour laquelle j'essaye de penser à une réponse pertinente.

Le sénateur Banks: Une réponse pertinente consisterait à dire oui ou non.

M. Smith: La question de l'application de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale aux sociétés d'État est actuellement devant les tribunaux. Un des cas en instance vise la situation soulevée par le sénateur.

Le sénateur Banks: C'est incroyable.

Le sénateur Christensen: Si, en fait, les réacteurs CANDU tombent sous le coup de cette loi, quel suivi est assuré une fois les réacteurs exportés? Un suivi sur la façon dont fonctionnent les réacteurs est-il exigé, dans la mesure où bien sûr, ils sont utilisés comme prévu?

M. Smith: La Société pour l'expansion des exportations est tenue de respecter les lois et règlements du pays dans lequel est entrepris le projet. Compte tenu de son cadre de référence, la Société pour l'expansion des exportations est en mesure d'imposer des conditions de surveillance.

Le sénateur Christensen: Le fait-elle?

M. Smith: À l'occasion. C'est la meilleure réponse que je peux vous donner à partir de notre vérification.

Le sénateur Christensen: La SEE le fait-elle pour l'exportation des réacteurs CANDU?

M. Smith: Je ne vais pas faire de commentaires sur ce cas particulier, mais dans notre rapport, nous parlons de l'ampleur de la surveillance effectuée par la Société.

Le sénateur Christensen: Pourriez-vous développer ce que vous avez dit, «la Société doit adopter une plus grande ouverture à l'égard du public, en particulier lorsqu'elle divulgue de l'information sur l'environnement»? De quel public parlez-vous? Des Canadiens?

Mme Fraser: En règle générale, la SEE ne divulgue pas au public de l'information au sujet des projets qu'elle finance, que ce soit avant l'acceptation ou après le rejet d'un projet. À l'occasion, des communiqués sont publiés, mais en règle générale, à cause de dispositions de confidentialité, la divulgation de l'information n'est pas autorisée.

Dans notre rapport, nous donnons l'exemple de la Société financière internationale qui classe les projets selon le risque

environmental risk. For the riskiest projects, there is a great deal of public consultation before the project is even approved by the corporation.

Senator Christensen: What public?

Ms Fraser: For instance, the local public.

Senator Christensen: The public in the area receiving the project?

Ms Fraser: The public receiving it, but also postings to Web sites. People then have a certain period of time in which they can comment on the project and give their points of view.

Mr. Smith: One of the things that we found about the World Bank, for example, is that it does require public consultation where the project is taking place. For the most environmentally risky projects, it also produces a summary of the environmental assessment. Canadians, for example, send their comments to the organization. There is a period of time for that to happen before the decision would be made by the organization. The answer in response to your question is both publics.

Senator Christensen: I can see that it could be a major problem to get to the public involved in some countries to which you are exporting. It may not be a process with which they would be familiar.

Why two years? It seems to me that enough problem areas have been identified. Could there not be an interim audit after one year to ensure that the process is underway and then a second full audit at the end of two years?

Ms Fraser: In fact, we recommended three years in order for the corporation to have the time to make the necessary changes and that there be sufficient files for us to be able to get an adequate view of what has actually gone on. The Minister for International Trade came back and said, no, two years. Actually, two years is a fairly tight frame.

Senator Christensen: But a "watching brief" would take place so that you knew something was happening.

Ms Fraser: Yes. We would also hope that the internal audit group of the corporation would conduct a monitoring of the progress of implementation so that the board of directors and management would be aware of how well the implementation of the changes are occurring.

Senator Wilson: I welcome what you are doing, having had some experience of the Export Development Corporation. I have seen what they do because I have travelled extensively in the Third World and heard all the complaints.

I see that your brief is littered with the phrase "public consultation." My experience has been that public consultation on the part of the government or related agencies is often really a PR job. The government wants to be able to say that they have done it. For example, is there a separate department that really has a plan for public consultation? One has to be highly motivated to go to a Web site to make a comment. I think the phrase used was

environnemental. Pour les projets les plus risqués, la consultation du public est importante avant l'approbation même par la Société.

Le sénateur Christensen: Quel public?

Mme Fraser: Par exemple, le public local.

Le sénateur Christensen: Le public dans la région qui bénéficie du projet?

Mme Fraser: Oui, mais il faut parler aussi de la consultation du public par l'entremise de sites Web. Le public dispose d'un certain délai pour faire des commentaires sur le projet et donner son point de vue.

M. Smith: Nous avons découvert que la Banque mondiale, par exemple, exige une consultation du public là où le projet va être mis en place. Dans le cas des projets les plus risqués pour l'environnement, elle publie également un résumé de l'évaluation environnementale. Les Canadiens, par exemple, envoient leurs commentaires à l'organisme et un laps de temps est prévu à cet effet, avant que l'organisme ne prenne une décision. Pour répondre à votre question, je dirais qu'il s'agit des deux publics.

Le sénateur Christensen: Je peux comprendre qu'il serait problématique de faire participer le public dans certains pays vers lesquels vous exportez, cela n'étant peut-être pas un processus bien connu.

Pourquoi deux années? Il me semble que suffisamment de problèmes ont été cernés. Ne pourrait-il pas y avoir une vérification intérimaire au bout d'une année pour s'assurer que le processus est en cours, avant une deuxième vérification complète effectuée à la fin des deux années?

Mme Fraser: En fait, nous avons recommandé trois années afin que la Société ait le temps d'apporter les changements nécessaires et qu'il y ait suffisamment de dossiers pour nous permettre d'avoir un aperçu de ce qui se sera véritablement passé. Le ministre du Commerce international a refusé, préférant deux années. En fait, deux années représentent un délai assez serré.

Le sénateur Christensen: Un «mandat de surveillance» serait toutefois prévu pour que vous sachiez que quelque chose se produit.

Mme Fraser: Oui. Nous espérons aussi que le groupe de vérification interne de la Société surveille la mise en application en cours de manière que le conseil d'administration et la direction sachent si les changements sont apportés comme il se doit.

Le sénateur Wilson: Je suis heureuse de ce que vous faites, ayant eu une certaine expérience de la Société pour l'expansion des exportations. J'ai été témoin de ce qu'elle fait, car j'ai considérablement voyagé dans le Tiers monde et je suis au courant de toutes les plaintes.

Je vois que l'expression «consultation du public» se retrouve partout dans votre exposé. D'après mon expérience, la consultation du public de la part du gouvernement ou de ses organismes équivaut souvent à une campagne de relations publiques. Le gouvernement veut pouvoir dire qu'il a mené pareille consultation. Par exemple, existe-t-il un ministère qui dispose effectivement d'un plan pour la consultation du public? Il

"Canadians could then comment," which is different from an oversight by the public or some accountability mechanism.

What specific plans does the Export Development Corporation have in terms of encouraging public consultation? Are there other mechanisms for oversight? For example, is there ever a report to Parliament?

Mr. Smith: In terms of public consultation, most organizations like the Export Development Corporation do not do the consultation themselves. The project proponents generally do the consultation, so the onus is on them to do the job.

One of the things that the World Bank has done over the last few years is to develop guidance for holding what they consider to be good public consultation. The World Bank has a lot of experience in many countries and in many different settings. They have assembled this experience into a handbook for organizations to use on how to effectively consult the population.

Senator Wilson: If the project proponent is responsible, then it is not in their self-interest to do a wide public consultation.

Mr. Smith: In a sense, I think it is Export Development Corporation's responsibility to ensure that they are comfortable with the level of consultation. If not, they should be aware of any gaps in the consultation process and take that into account when they decide whether the corporation wants to involve itself.

Senator Wilson: Is there any direct accountability to Parliament so that questions can be questions raised in a debate at that level?

Mr. Smith: As part of their annual report, there is some environmental information in Export Development Corporation's reporting. As part of their disclosure policy, they plan on releasing even more of that type of information. It is through the annual reporting procedure that there are opportunities to comment.

Senator Wilson: Which is to Parliament?

Mr. Smith: Which is to Parliament.

Mr. John Wiersema, Assistant Auditor General, Office of the Auditor General of Canada: The Export Development Corporation, as a Crown corporation, is accountable to Parliament through the responsible minister. In this case, it is the Minister of International Trade.

Senator Adams: You said that some of the staff needs more training. What does that mean?

Ms Fraser: The analysis of the projects and the decision to provide financing or support are made by, if you will, loan officers. They need to better understand the types of environmental information that they should be obtaining.

There is a specialized group within EDC. The corporation must better understand when they should involve that specialized group

faut être fortement motivé pour aller faire des commentaires sur un site Web. Je crois que la phrase utilisée était la suivante: «en vue d'obtenir les commentaires du public canadien», ce qui n'est pas la même chose qu'une surveillance effectuée par le public ou qu'un mécanisme de responsabilité.

La Société pour l'expansion des exportations a-t-elle des plans précis en vue d'encourager la consultation du public? Y a-t-il d'autres mécanismes de surveillance? Par exemple, fait-elle jamais rapport au Parlement?

M. Smith: Pour ce qui est de la consultation du public, la plupart des organismes comme la Société pour l'expansion des exportations ne s'en occupent pas eux-mêmes. Ce sont en général les promoteurs de projets qui s'en chargent, si bien que c'est à eux qu'il incombe de faire ce travail.

Ces quelques dernières années, la Banque mondiale a élaboré des lignes directrices à propos de ce qu'elle juge correspondre à une bonne consultation du public. La Banque mondiale a beaucoup d'expérience dans de nombreux pays et contextes différents. Elle a rassemblé cette expérience dans un manuel sur la consultation efficace de la population, à l'intention des organismes intéressés.

Le sénateur Wilson: Si le promoteur du projet est responsable, il n'a pas intérêt de mener une vaste consultation du public.

M. Smith: Dans un certain sens, je crois qu'il revient à la Société pour l'expansion des exportations de s'assurer qu'elle est satisfaite du niveau de consultation. Sinon, elle doit s'apercevoir des lacunes dans le processus de consultation et en tenir compte lorsqu'elle décide de sa participation au projet ou non.

Le sénateur Wilson: Y a-t-il une responsabilité directe à l'égard du Parlement et des questions peuvent être soulevées à ce niveau?

M. Smith: Dans le cadre de son rapport annuel, la Société pour l'expansion des exportations divulgue de l'information en matière environnementale. Dans le cadre de sa politique de divulgation, elle prévoit divulguer encore plus d'information de ce genre. C'est dans le cadre du rapport annuel qu'il est possible de faire des commentaires.

Le sénateur Wilson: Présenté au Parlement?

M. Smith: Oui.

M. John Wiersema, vérificateur général adjoint, Bureau du vérificateur général du Canada: La Société pour l'expansion des exportations, en tant que société d'État, est responsable devant le Parlement par l'entremise du ministre responsable qui, dans ce cas-là, est le ministre du Commerce international.

Le sénateur Adams: Vous avez dit que certains membres du personnel ont besoin de plus de formation. Que voulez-vous dire?

Mme Fraser: L'analyse des projets et la décision de financer ou d'appuyer les projets sont effectuées par, si vous voulez, des agents de prêts. Ils doivent mieux comprendre les genres d'information environnementale qu'ils devraient obtenir.

Il y a un groupe de spécialistes au sein de la SEE, laquelle devrait mieux savoir quand faire intervenir ce groupe pour l'aider

to help them do the analysis of the risk. It is more in the application of the framework that there needs to be training.

Senator Adams: I live in the Arctic where people buy brand new ski-doos. When these ski-doos are put on an airplane for shipment, the engines have never been started and there is no oil or gas in them; yet, they are considered dangerous goods because there are environmental considerations. We pay a lot of money per kilogram to ship with the airlines, but we also have to pay the airlines $55 because a ski-doo is considered a dangerous good. The same thing applies to brand new chemical fire extinguishers — another $40 or $50 for the dangerous good.

You mentioned that EDC loan officers need more training to better understand the types of environmental information that they require before they make a decision. I paid a charge on a ski-doo that was not even a dangerous good. The people there are just making more money for the corporation.

We are talking about $40 billion of exports per year. Are nuclear reactors part of that? How does that work?

Ms Fraser: Many of the projects that EDC finances are very large, such as dams or mines that could have significant consequences for the environment over a fairly long period of time. That is what makes it more difficult to do a proper analysis because they are very complex projects. The loan officers may not have all the information necessary to do that. We are saying that they have to increase the training to these people to be able to properly assess and analyze the risks involved with these very large projects.

Senator Adams: Do you audit the government with respect to the export of nuclear reactors?

Mr. Wiersema: With respect to the export of Canadian CANDU technology to other countries, there are two Crown corporations involved. There is the Atomic Energy of Canada Limited, the owners of the CANDU technology, and then frequently the Export Development Corporation is involved in financing the transaction. As auditors of both those corporations, yes, we do have access to all the information to be able to carry out our work and meet our responsibilities as auditors of both those corporations.

The Deputy Chairman: The Canadian Environmental Assessment Act exempts Crown corporations. What about private corporations that have some relationship with EDC? The Export Development Corporation has guidelines or a framework and the government wants to develop tailor-made regulations for EDC. Do our environmental assessment responsibilities, both at home and abroad, rest on a rather shaky foundation of sand and not on stone tablets?

Ms Fraser: We are concerned that the projects be analyzed to correct standards. Whether those standards are voluntary or are enshrined in legislation is a decision for parliamentarians to make.

à faire l'analyse du risque. C'est plutôt dans le domaine de l'application du cadre de référence qu'il faut prévoir de la formation.

Le sénateur Adams: Je vis dans l'Arctique où les gens achètent des motoneiges flambant neuves qui sont expédiées par avion. Les moteurs n'ont jamais servi et il n'y a jamais eu d'huile ni d'essence dans ces machines; pourtant, elles sont considérées comme des produits dangereux, à cause de considérations environnementales. Le coût de l'expédition aérienne au kilo est très élevé, mais nous devons également payer aux lignes aériennes 55 $ vu que les motoneiges sont considérées comme des produits dangereux. La même chose s'applique aux extincteurs chimiques d'incendie flambant neufs — il faut payer 40 $ ou 50 $ de plus étant donné qu'il s'agit de produits dangereux.

Vous avez dit que les agents de prêts de la SEE ont besoin de plus de formation pour mieux comprendre les genres d'information environnementale dont ils ont besoin pour prendre une décision. Je paie des frais pour une motoneige qui n'est même pas un produit dangereux. Le personnel de la Société n'est là que pour lui faire réaliser des bénéfices.

Nous parlons de près de 40 milliards de dollars d'exportations par année. Les réacteurs nucléaires en font-ils partie? Comment cela fonctionne-t-il?

Mme Fraser: De nombreux projets financés par la SEE sont très vastes — comme par exemple les barrages ou les mines — et pourraient entraîner de graves répercussions sur l'environnement sur une période de temps assez longue. C'est pourquoi il est plus difficile de faire une analyse pertinente, car il s'agit de projets très complexes. Les agents de prêts ne disposent peut-être pas de toute l'information voulue. Nous disons qu'il faut augmenter la formation de ces gens-là pour qu'ils puissent, comme il le faut, évaluer et analyser les risques liés à ces très grands projets.

Le sénateur Adams: Est-ce que l'exportation des réacteurs nucléaires fait l'objet d'une vérification?

M. Wiersema: Deux sociétés d'État s'occupent de l'exportation de la technologie canadienne CANDU vers d'autres pays. Énergie atomique du Canada Limitée, qui est propriétaire de la technologie CANDU, et la Société pour l'expansion des exportations, qui finance les transactions. En tant que vérificateurs de ces deux sociétés, nous avons accès à toute l'information nécessaire pour effectuer notre travail et remplir notre mandat de vérification.

La vice-présidente: La Loi canadienne sur l'évaluation environnementale exempte de son application les sociétés d'État. Qu'en est-il des compagnies privées qui font affaire avec la SEE? La Société pour l'expansion des exportations a ses propres lignes directrices, son propre cadre de référence. Or, le gouvernement veut établir des règlements conçus spécialement pour elle. Est-ce que nos responsabilités en matière d'évaluation environnementale, à l'échelle nationale et à l'étranger, reposent sur des bases qui sont peu solides, qui ne sont pas coulées dans le béton?

Mme Fraser: Nous voulons que les projets soient évalués en fonction de normes jugées correctes. Il revient aux parlementaires de décider si ces normes doivent être appliquées volontairement

We want to make sure the framework that is being used is the best framework that it can be.

The Deputy Chairman: My question, though, is that the same thing that applies to the Export Development Corporation, I presume applies to AECL. What about private companies such as Talisman?

Mr. Wiersema: We conducted an audit of the Export Development Corporation's environmental review framework. The framework was designed by EDC. It is intended to communicate to other organizations, with which the EDC is involved, EDC's expectation in terms of environmental assessment before EDC will get involved with the project. It is also intended to be a source of guidance to EDC staff before they approve EDC's involvement in a particular transaction. This framework is unique to EDC. It is EDC's framework; it is not AECL's framework, and it does not apply to the Atomic Energy of Canada Limited.

The Deputy Chairman: I understand that we are dealing specifically with the framework for EDC. I just wondered in the course of your work whether you touched on the context both of the Canadian Environmental Assessment Act and other procedures that govern other Crown corporations and private corporations. If you have not, that is fine.

Ms Fraser: Unfortunately, we do not know if it applies to atomic energy. I could ask Mr. Smith, though, to give you some indication with respect to how it would work for private companies.

Mr. Smith: Private companies are not directly covered by the Canadian Environmental Assessment Act. Generally, they fall under provincial environmental legislation. However, when the federal government is involved in an activity, when it funds a project, for example, then it has an obligation to do an environmental assessment. Even though the obligation may not be on the company, there is a federal responsibility when federal money is involved or when federal laws or regulations are involved.

The Deputy Chairman: Thank you for reminding me of that.

Senator Banks: We are all fortunate that the Office of the Auditor General of Canada is not concerned only with numbers and making sure that they add up properly. Your office often comments on questions of efficacy, prudence, logic and intent as opposed to results about many other things. I understand that a case presently before the courts addresses some small part of the question that I am about to ask you.

Perhaps you could step back and take a global view of the question of whether a federal protection act related to the environment or consumer protection, if it is to provide that protection, ought reasonably to exempt private corporations and Crown corporations. How much sense does that make? In the past, we have heard the Auditor General comment on the seeming illogic or irrationality — those are my words, not the Auditor General's — of either policy or regulation that appears to apply at one level but seems to get messed up down here. I am chagrined

ou inscrites dans la loi. Nous voulons faire en sorte que le cadre utilisé soit le plus efficace possible.

La vice-présidente: Je présume, toutefois, que les règles qui s'appliquent à la Société pour l'expansion des exportations s'appliquent également à EACL. Qu'en est-il des compagnies privées comme Talisman?

M. Wiersema: Nous avons effectué une vérification du cadre d'examen environnemental de la Société pour l'expansion des exportations. Ce cadre a été conçu par la Société. Il explique aux organismes avec lesquels la Société fait affaire les exigences en matière d'évaluation environnementale qui doivent être satisfaites avant que la SEE n'accepte de participer à un projet. Il sert également de guide aux employés de la SEE puisqu'il définit les critères qui doivent être réunis avant que la Société n'accepte de financer une transaction. Ce cadre est unique. Il a été conçu pour la SEE et non pour EACL. Il ne s'applique pas à Énergie atomique du Canada Limitée.

La vice-présidente: Je sais qu'il est question ici du cadre de référence de la SEE. Je voulais tout simplement savoir si vous aviez examiné, lors de votre vérification, les dispositions de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et autres règles que régissent les sociétés d'État et compagnies privées. Si vous ne l'avez pas fait, ce n'est pas grave.

Mme Fraser: Malheureusement, nous ne savons pas si la loi s'applique à l'énergie atomique. M. Smith pourrait toutefois vous dire ce qui en est des compagnies privées.

M. Smith: Les compagnies privées ne sont pas directement visées par la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. En règle générale, elles sont régies par les lois provinciales sur l'environnement. Toutefois, quand le gouvernement fédéral participe à une activité, quand il finance un projet, par exemple, il doit effectuer une évaluation environnementale. La compagnie, elle, n'est pas tenue de le faire, mais le gouvernement fédéral doit mener une évaluation quand il finance un projet, ou quand des lois ou des règlements fédéraux sont en cause.

La vice-présidente: Merci de me l'avoir rappelé.

Le sénateur Banks: Heureusement que le Bureau du vérificateur général du Canada ne s'occupe pas uniquement de vérifier les chiffres et d'effectuer des calculs. Votre Bureau se prononce souvent sur des questions d'efficacité, de prudence, de logique et d'intention; il n'évalue pas seulement les résultats. Je crois comprendre que les tribunaux examinent actuellement une partie de la question que je veux vous poser.

En règle générale, est-il raisonnable qu'une loi fédérale qui vise à protéger l'environnement ou le consommateur exempte les compagnies privées et les sociétés d'État de son application? Trouvez-vous cela logique? Le vérificateur général a déjà dénoncé l'illogisme ou l'irrationalité — ces mots viennent de moi, non pas du vérificateur général — de politiques ou de règlements qui semblent être applicables, sauf que tout se complique quand ils arrivent à ce niveau-ci. Je suis déçu d'entendre parler de toutes ces exemptions et de constater que la Loi canadienne sur l'évaluation

this morning to hear of all of the exemptions and that the Canadian Environmental Assessment Act does not apply to Crown corporations and does not apply to private companies.

The Deputy Chairman: Unless there is federal funding.

Senator Banks: But then it does not apply to the EDC.

The Deputy Chairman: Yes, that is right.

Senator Banks: I am wondering whether the Office of the Auditor General has a philosophical view as opposed to a specific view of the situation about which we have been talking this morning.

Ms Fraser: As to the EDC itself, I think that will be a good subject for discussion when revisions to the EDC Act come, and I believe that will be this fall.

As to the question of private industry, I do not want to leave the impression that it is not subject to any environmental legislation. It becomes a question of jurisdiction between the federal government and the provincial governments.

I will refer to some work that has been done by the Commissioner of the Environment and Sustainable Development of our office. There is a relationship and a collaboration between the federal and provincial governments. There are often difficulties or gaps. Monitoring is maybe not as good as it should be, but I would not want to venture into a discussion of legalities between the federal government and the provincial governments. It is quite complex and I really do not feel sufficiently informed on the subject to make an informed comment.

Senator Banks: It is complex, indeed. Precisely because of that, it sounds as though there might circumstances in which things will fall through the cracks created by those gaps. You have identified gaps with respect specifically to the EDC. It sounds as if there might be larger gaps, not necessarily bigger gaps, but gaps on a higher plane through which things might inadvertently — I am not suggesting anyone is being Machiavellian here — with all the best intentions, escape by accident the scrutiny that the act seems to provide.

Ms Fraser: I will ask Mr. Smith to give his views on this question. He worked in the commissioner's office for many years and was actually interim commissioner for a period of time.

Mr. Smith: We have avoided getting into the policy debate of coverage, but we have noted in previous reports issued by the commissioner that there do tend to be different sets of rules from an environmental perspective for different types of federal government organizations. Those we can talk to.

The most stringent environmental requirements are for government departments and agencies. Often, organizations like Crown corporations are either asked to participate voluntarily or separate regimes are set up for them. The government's rationale for that is that Crown corporations by their nature have a different mandate than do government departments. Many of them are commercial organizations and are expected to compete with other

environnementale ne s'applique ni aux sociétés d'État, ni aux compagnies privées.

La vice-présidente: Sauf si le gouvernement fédéral finance le projet.

Le sénateur Banks: Mais alors la loi ne s'applique pas à la SEE.

La vice-présidente: C'est exact.

Le sénateur Banks: Je voudrais savoir ce que le Bureau du vérificateur général pense, de manière générale, de la situation dont il est question ce matin.

Mme Fraser: Pour ce qui est de la SEE, je pense qu'on aura l'occasion d'en discuter quand on procédera à l'examen de la loi qui la régie, à l'automne.

Pour ce qui est de l'industrie privée, je ne veux pas vous donner l'impression qu'elle n'est pas assujettie aux lois environnementales. Il faut, dans ce cas-ci, tenir compte des compétences entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Je pourrais vous parler de certaines études qu'a menées le Commissaire à l'environnement et au développement durable. Le gouvernement fédéral et les provinces collaborent ensemble. Il y a souvent des difficultés ou des problèmes qui se posent. Il y a peut-être des lacunes au niveau de la surveillance, mais je ne veux pas me lancer dans une discussion sur les contraintes d'ordre juridique qui existent entre le gouvernement fédéral et les provinces. C'est un sujet fort complexe et je n'en connais pas assez pour pouvoir porter un jugement éclairé là-dessus.

Le sénateur Banks: C'est vrai que le sujet est complexe. Et c'est à cause de cela qu'on a l'impression qu'il y a des cas où certains facteurs échappent au processus en raison des lacunes qui existent. Vous avez relevé des lacunes du côté de la SEE. Il y a peut-être des lacunes plus importantes, pas nécessairement plus grandes, qui font que certains facteurs — et je n'accuse personne de machiavélisme — malgré toutes les bonnes intentions, échappent par inadvertance au contrôle de la loi.

Mme Fraser: Je vais demander à M. Smith de répondre à cette question. Il a travaillé pour le bureau du commissaire pendant de nombreuses années. Il a même occupé le poste provisoirement pendant un certain temps.

M. Smith: Nous avons évité de nous lancer dans un débat sur l'applicabilité de la loi. Toutefois, nous avons constaté, dans des rapports antérieurs, qu'il semble y avoir des règles différentes, sur le plan environnemental, qui s'appliquent aux différents types d'organismes fédéraux. Nous pouvons vous parler de ces cas là.

Les ministères et organismes gouvernementaux sont assujettis à des exigences environnementales très sévères. Souvent, les sociétés d'État sont invitées à se conformer volontairement à ces exigences. Sinon, des règles distinctes sont établies à leur intention. Le gouvernement part du principe que les sociétés d'État ont, de par leur nature, un mandat différent de celui des ministères gouvernementaux. Bon nombre d'entre elles ont une

organizations. That tends to be the rationale for different treatment.

We have noted in the past that there is different treatment. What should be done about whether that different treatment is appropriate is something for parliamentarians to decide.

Senator Banks: By "different," I presume that you sometimes might mean lower standards.

Mr. Smith: Yes.

Senator Banks: From the point of view of an auditor addressing the question of prudence and sensibility, does it make sense that government departments are held to a very high standard, perhaps the highest in the world, and that Crown corporations are held to a different and, I am assuming, a sometimes lower standard? As an auditor, is that a sensible situation?

Mr. Smith: We have commented in the past that there is different treatment. It will require weighing the different values that are involved. That essentially is a decision for parliamentarians to make between the commercial orientation, for example, of an organization like the Export Development Corporation and what are appropriate standards in that circumstance, versus the broader environmental public policy objectives that the government as a whole is trying to pursue. As auditors, we note that there are differences in treatment, and that is where we tend to stop and pass the ball back to you.

The Deputy Chairman: The Three Gorges Dam project in China will create vast flooding that will affect millions and millions of people. Canada is involved in this project. Can you tell me whether Canada's involvement is through EDC or through CIDA? As well, does the notion of environmental assessment apply to that project? If it does not, I would think that this project is the most egregious example.

Ms Fraser: Unfortunately, because of confidentiality clauses contained in contracts with EDC, we cannot discuss whether certain projects are or are not financed by the corporation.

The Deputy Chairman: That is not the question. I know you cannot comment on that. The question is this: was that project under the EDC? Can you not even tell me that?

Ms Fraser: Unfortunately, I cannot talk about specific projects. We did not audit specific projects. I can only answer that the project would have been before the framework was introduced two years ago. To my knowledge, the Three Gorges project began quite a while before that time. However, if the corporation does adopt disclosure policies and does start releasing the names of all of the various projects, you might want to have the corporation talk to you about some of the projects.

Senator Wilson: As a Crown corporation, is there a time limit on the appointment of directors, or are they appointed for life?

vocation commerciale et on s'attend à ce qu'elles livrent concurrence aux autres entreprises. Voilà pourquoi elles bénéficient d'un traitement différent.

Nous avons déjà noté, dans le passé, que les organismes sont traités différemment. Or, il revient aux parlementaires de décider si cette façon de faire est justifiée ou non.

Le sénateur Banks: Par «différent», je présume que cela veut dire qu'ils sont parfois assujettis à des normes moins sévères.

M. Smith: Oui.

Le sénateur Banks: Est-ce que le vérificateur qui analyse le principe de prudence et de rationalité trouve logique que les ministères gouvernementaux soient tenus de se conformer à des normes très sévères, peut-être les plus sévères au monde, alors que les sociétés d'État, elles, se trouvent assujetties à des normes qui, je présume, sont parfois moins sévères? Est-ce que le vérificateur trouve cela logique?

M. Smith: Nous avons déjà abordé la question dans le passé. Il faut tenir compte des différents systèmes de valeurs qui sont appliqués. Il revient aux parlementaires de décider si les normes qui s'appliquent à un organisme à vocation commerciale, comme la Société pour l'expansion des exportations, doivent être différentes des grands objectifs d'intérêt public en matière environnementale que poursuit le gouvernement, dans son ensemble. Notre rôle, en tant que vérificateurs, consiste à faire état de l'existence de règles différentes, point à la ligne. C'est à vous ensuite de décider s'il faut faire quelque chose ou non.

La vice-présidente: Le projet des Trois Gorges en Chine va entraîner des inondations énormes qui vont toucher des millions et des millions de personnes. Le Canada participe à ce projet. Est-ce qu'il y participe par l'entremise de la SEE ou de l'ACDI? De plus, est-ce que le principe de l'évaluation environnementale s'applique à ce projet? Si non, c'est une erreur flagrante.

Mme Fraser: Malheureusement, en raison des clauses de confidentialité que renferment les contrats négociés avec la SEE, nous ne pouvons dire si certains projets sont ou non financés par la Société.

La vice-présidente: Ce n'est pas ce que je veux savoir. Ma question est la suivante: est-ce que ce projet relève de la SEE? Ne pouvez-vous même pas répondre à cette question?

Mme Fraser: Malheureusement, je ne peux pas parler de projets précis. Ils n'ont pas fait l'objet d'une vérification. Tout ce que je peux vous dire, c'est que le projet a été lancé avant l'adoption du cadre de référence, il y a deux ans. À ma connaissance, le projet des Trois Gorges a commencé bien avant cela. Toutefois, si la Société adopte une politique de divulgation et commence à diffuser le nom de tous les projets qu'elle finance, vous pourrez alors lui demander de venir vous parler de certains d'entre eux.

Le sénateur Wilson: Est-ce que les administrateurs des sociétés d'État sont nommés pour une période déterminée, ou sont-ils nommés à vie?

Ms Fraser: I will ask Mr. Wiersema to respond to that question. We did an audit this past year of governance in Crown corporations. Mr. Wiersema was responsible for that audit.

Mr. Wiersema: As the interim Auditor General has indicated, we issued to Parliament a report in February of this year on the governance of Crown corporations. It dealt with a number of aspects of the governance of Crown corporations, including the appointments of directors to Crown corporations.

The answer to your question depends to some extent on the corporation, but for most Crown corporations that are governed by Part X of the Financial Administration Act, the act provides for appointments for terms of up to three years and also provides for the possibility for reappointments.

Senator Wilson: What is the criteria for reappointments?

Mr. Wiersema: The criteria for reappointment are not stated in the legislation. I am not aware that the government has publicly stated any criteria for reappointments.

Senator Wilson: In this instance, appointments are for a term of up to three years.

Mr. Wiersema: In EDC's case, yes, I believe appointments are up to three years.

Senator Wilson: With the possibility of reappointment, which probably takes place.

Mr. Wiersema: Yes.

Senator Banks: Is there a limit on the number of reappointments?

Mr. Wiersema: Not in the legislation.

Senator Wilson: No, so can be for life.

I see that the ombudsman was to deal with access to information, to which the EDC is not subject. Has an ombudsman been appointed yet? Is that still in the works?

Ms Fraser: To my knowledge, it has not been done.

Mr. Smith: It is my understanding that a job description, a position description, has been developed, but that is as far as the process has gone thus far.

The Deputy Chairman: Honourable senators, I want to thank our witnesses for appearing here today. I want to compliment them on their work and encourage them to be bold. The Office of the Auditor General is perhaps the most credible agency in Canada, and it seems that there is a lot of room for improvement.

Ms Fraser: Thank you, Madam Chair, for your kind words. We very much appreciate appearing before this committee and would be glad to come back at any future time to discuss issues such as this with you.

Mme Fraser: Je vais demander à M. Wiersema de répondre à la question. Nous avons effectué l'an dernier une vérification sur la régie des sociétés d'État. C'est M. Wiersema qui était responsable de celle-ci.

M. Wiersema: Comme l'a indiqué la vérificatrice générale par intérim, nous avons présenté au Parlement, en février de cette année, un rapport sur la régie des sociétés d'État. Plusieurs questions y étaient abordées, dont celle de la nomination des administrateurs des sociétés d'État.

Chaque société, dans une certaine mesure, est différente. Toutefois, la plupart des sociétés d'État sont régies pour la partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques. La loi prévoit que les administrateurs soient nommés pour un mandat de trois ans au maximum. Ce mandat est renouvelable.

Le sénateur Wilson: Sur quels critères se fonde-t-on pour renouveler le mandat?

M. Wiersema: Ces critères ne sont pas définis dans la loi. Je ne crois pas que le gouvernement les ait définis publiquement.

Le sénateur Wilson: Dans ce cas-ci, les administrateurs sont nommés pour un mandat de trois ans au maximum.

M. Wiersema: Dans le cas de la SEE, oui.

Le sénateur Wilson: Et ils peuvent être renouvelés, ce qui se fait probablement déjà.

M. Wiersema: Oui.

Le sénateur Banks: Combien de fois un mandat peut-il être renouvelé?

M. Wiersema: La loi ne le précise pas.

Le sénateur Wilson: Une personne peut donc être nommée à vie.

Je vois que l'ombudsman devait s'occuper des questions liées à l'accès à l'information, critère auquel la SEE n'est pas assujettie. A-t-on nommé un ombudsman? Prévoit-on le faire?

Mme Fraser: À ma connaissance, personne n'a encore été nommé.

M. Smith: On a préparé une description de poste, mais rien de plus.

La vice-présidente: Honorables sénateurs, je tiens à remercier nos témoins d'avoir comparu devant nous aujourd'hui. Je les félicite pour le travail qu'ils accomplissent et je les encourage à continuer à faire preuve d'audace. Le Bureau du vérificateur général est peut-être l'organisme le plus crédible qui existe au Canada. Il semble y avoir encore place à l'amélioration.

Mme Fraser: Merci beaucoup, madame la présidente, pour vos bonnes paroles. Nous sommes heureux d'avoir eu l'occasion de comparaître devant le comité. Nous accepterons volontiers de vous rencontrer à nouveau pour discuter de questions comme celles-ci.

The Deputy Chairman: Senators, the meeting on May 29 on Bill C-4 will be a meeting with the Office of the Auditor General.

Senator Kenny: Before we adjourn, may we go *in camera* briefly?

The Deputy Chairman: Certainly.

The committee continued *in camera*.

La vice-présidente: Sénateurs, nous allons avoir l'occasion de rencontrer les représentants du Bureau du vérificateur général le 29 mai, pour discuter du projet de loi C-4.

Le sénateur Kenny: Avant de lever la séance, pouvons-nous nous réunir brièvement à huis clos?

La vice-présidente: D'accord.

Le comité poursuit ses travaux à huis clos.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation / Société canadienne des postes
Postage Paid Lettermail
Post payé Poste–lettre
03159442
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — Édition
45 Boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada K1A 0S9

APPEARING—COMPARAÎT

The Honourable Ralph E. Goodale, P.C., M.P., Minister responsible for Canadian Wheat Board and Minister of Natural Resources.

L'honorable Ralph E. Goodale, c.p., député, ministre responsible de la Commission canadienne du blé et ministre des Ressources naturelles

WITNESSES—TÉMOINS

Tuesday, May 15, 2001:

Officials from Natural Resources of Canada:

Anne-Marie Fortin, Legal Counsel, Legal Services;

Graham Campbell, Director, Office of the Energy Research and Development.

Thursday, May 17, 2001:

From the Office of the Auditor General of Canada:

Sheila Fraser, Interim Auditor General;

Richard Smith, Principal, Audit Operations Branch;

John Wiersema, Assistant Auditor General.

Le mardi 15 mai 2001:

Haut-fonctionnaires de Ressources naturelles du Canada:

Anne-Marie Fortin, conseillère juridique, Services juridiques;

Graham Campbell, directeur, Bureau de Recherche et développement énergétique.

Le jeudi 17 mai 2001:

Du Bureau du vérificateur général du Canada:

Sheila Fraser, vérificatrice générale par intérim;

Richard Smith, directeur principal, Direction des opérations de vérifications;

John Wiersema, vérificateur général adjoint.

Available from:
Public Works and Government Services Canada — Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9

En vente:
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — Édition
Ottawa, Canada K1A 0S9